

Migrants et descendants de migrants nord-africains en France : représentations et mobilisations.

Revue de littérature dans le cadre du projet « A new democratic disorder ? Race, identity and political mobilisation in France and in the UK, C 1970-present ».

Rachida Brahim

Cette revue de littérature est élaborée dans le cadre du projet de recherche « A new democratic disorder ? Race, identity and political mobilisation in France and in the UK, C 1970-present ». Ce projet vise à « historiciser les politiques identitaires à travers une meilleure compréhension de l'identité dans la politique européenne contemporaine et une analyse des différentes formes de revendications par les communautés racialisées en France et aux Royaume-Unis ».

L'expression « politiques identitaires » est la traduction française de l'expression « identity politics ». Émanant des recherches étasuniennes, cette notion est apparue au sein des démocraties capitalistes occidentales à la fin du vingtième siècle avec l'émergence d'amples mouvements politiques fondés sur des revendications de groupes marginalisés à partir de critères tels que la race, le genre, l'orientation sexuelle ou la classe (mouvement des droits civiques afro-américain, féminisme de la deuxième vague, luttes LGBT, droits des Premières Nations en Amérique du Nord...). Les politiques identitaires désignent ainsi un « large éventail d'activités politiques et de théories fondées sur des expériences communes d'injustice vécues par les membres du groupe concerné. Ces derniers affirment ou revendiquent des façons de comprendre leur spécificité qui remettent en question les caractérisations dominantes afin de parvenir à une autodétermination. Les politiques identitaires partent de l'analyse de l'injustice sociale pour recommander, selon les cas, la récupération, la redéfinition ou la transformation des récits d'appartenance au groupe stigmatisé » (Heyes 2020). Certains auteurs considèrent que les politiques identitaires peuvent également englober des actions qui émanent non pas des groupes sociaux minorisés mais des classes dirigeantes, telles que les programmes nationalistes d'extrême droite ou les politiques migratoires régulant la mobilité à partir de critères relevant de l'identité (Bernstein 2005).

Cette revue de littérature porte sur le cas français. Elle s'intéresse à l'immigration africaine et plus spécifiquement nord-africaine qui est la plus nombreuse en France (Sayad 1984 ; Noiriel 2007, 2008). A partir de 92 références bibliographiques, dont 80 ouvrages issus des sciences sociales françaises (histoire et sociologie) et 12 ouvrages issus de la littérature anglosaxonne, elle aborde les politiques identitaires en dressant un état de l'art sur la représentation de l'immigration nord-africaine au sein des politiques publiques et les revendications des migrants et descendants de migrants nord-africains au sein des mouvements sociaux entre les années 70 et 2000. Trois thématiques principales se dégagent. Certains travaux montrent la manière dont la politique d'immigration française s'est construite depuis la décolonisation sur des lois particularistes visant à freiner l'immigration africaine et notamment nord-africaine (1). D'autres travaux mettent en évidence les mécanismes de stigmatisation sous-jacent qui ont fabriqué une identité dangereuse en mettant l'accent sur le risque que représentaient ces migrants et leurs descendants pour la santé publique ou l'ordre public (2). Un dernier corpus de travaux expose les revendications des migrants et descendants de migrants nord-africains et la manière dont ces derniers ont investi leur identité stigmatisée dans le cadre de mobilisation pour l'égalité (3).

Sommaire

1. Le contrôle de l'immigration africaine au sein des politiques publiques
 - 1.1 – Les tensions entre logique racialisante et républicaine, 1975-1984
 - 1.2 – L'affirmation de la logique racialisante, 1984-1998
2. Les mécanismes de stigmatisation sous-jacent
 - 2.1 – La stigmatisation des migrants africains dans les années 70
 - 2.2 – La stigmatisation des descendants de migrants africains dans les années 80-90
3. L'identité stigmatisée au sein des mouvements militants
 - 3.1 – Les mobilisations des années 70
 - 3.2 – Les mobilisations des années 80-90

1 - Le contrôle de l'immigration africaine au sein des politiques publiques

Les ordonnances du 19 octobre et du 2 novembre 1945 incarnent le premier code de l'immigration en France. Elles marquent une rupture avec la période précédente, car les possibilités de contrôler l'origine ethnique des migrants ont été écartées de ces textes de loi fixant les règles d'entrée et de séjour des étrangers. A la Libération, en écartant cette possibilité, il s'agissait de réaffirmer les valeurs républicaines de la nation. Cependant, cette nouvelle orientation ne semble pas avoir été suffisante pour endiguer l'intériorisation des préjugés raciaux. Les ouvrages portant sur la politique d'immigration française mettent en évidence l'existence d'une logique racialisante au sein de la politique d'immigration française qui a survécu à la décolonisation et qui s'est développée parallèlement à l'axiome républicain. Cette logique repose sur l'idée selon laquelle une catégorie particulière de personnes identifiées par certains marqueurs physiques ou culturels poserait problème et nécessiterait l'adoption de lois tout aussi particulières. Durant la deuxième moitié du XX^e siècle, ce principe particulariste et racialisant s'est manifesté à travers des mesures visant à freiner l'immigration africaine (1.1). Il s'est également exprimé à travers des orientations politiques contraignant la citoyenneté et l'insertion socio-économique des migrants africains et de leurs descendants (1.2).

1.1 Les tensions entre logique racialisante et républicaine, 1975-1984

Au début des années 1970, les hauts fonctionnaires de l'immigration mettent en exergue le danger que représente la hausse de l'immigration africaine pour l'ordre et la santé publique et rendent légitime l'adoption de dispositions réglementaires contraignant les déplacements des migrants postcoloniaux (Spire 2005 ; Laurens 2009 ; Le Cour Grand Maison 2008 ; Rigouste 2009 ; Brahim 2021). Dès 1964, la France entame des négociations diplomatiques afin d'aligner le statut des migrants algériens et subsahariens bénéficiant d'une liberté de circulation ou d'accords bilatéraux sur celui des ordonnances de 1945. Des articles annexés aux accords d'Evian limitent l'immigration algérienne en définissant des contingents annuels de travailleurs. En 1971, le nombre de migrants est réduit à 25 000 par an. En 1970 et 1971, de nouvelles conventions d'établissement sont signées avec des pays d'Afrique subsaharienne. Elles complexifient l'entrée et le séjour des migrants en exigeant la production de garanties de rapatriement, des certificats internationaux de vaccination et de contrôle médical ainsi que des contrats de travail visés par le ministère du Travail français. Les circulaires Marcellin-Fontanet de 1972 s'appliquent pour leur part aux migrants tunisiens, marocains et portugais. Enfin, en juillet 1974, le gouvernement français sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing met

officiellement un terme à l'immigration du travail et des familles. Ce choix est présenté comme une mesure provisoire et nécessaire pour faire face au problème du logement, au ralentissement économique dû au choc pétrolier et au risque de chômage conséquent. Au vu des exceptions qui sont concédées, cette résolution marque aussi le franchissement d'un palier supplémentaire dans l'entreprise de sélection ethnique. Les ressortissants de la communauté européenne obtiennent de plein droit une carte de dix ans (Viet 2004). Seule l'immigration « non européenne et non qualifiée », autrement dit l'immigration postcoloniale, est visée par cette mesure de suspension.

Cela étant, l'immigration ne stoppe pas brutalement. À partir de 1975, elle ralentit et change de configurations. L'immigration irrégulière et l'immigration familiale des migrants postcoloniaux sont désormais au centre des préoccupations. Il s'agit toujours de parvenir à une meilleure maîtrise des flux migratoires, mais les gouvernements successifs s'interrogent également sur l'attitude à adopter face aux migrants africains qui s'installent sur le territoire. La majeure partie des membres du gouvernement estime que la récession sera de courte durée et envisage une réouverture des frontières au moment où la croissance reprendra. Dans cette perspective, l'immigration est encore considérée comme un impératif. Cependant, elle doit conserver un caractère provisoire, il est donc préférable de ne pas favoriser la stabilisation des migrants (Weil 2005). Qui plus est, les réserves quant à l'assimilabilité des migrants africains perdurent. La conviction selon laquelle une trop forte proportion de migrants africains risque de générer des phénomènes de tensions et de rejets reste très présente (Viet 2004). Ainsi, les pouvoirs publics veillent encore à ne pas dépasser un « seuil de tolérance » au-dessus duquel émergeraient des conflits.

En matière de contrôle des flux, les besoins restent donc entiers. On compte 207 200 entrées en 1974 et 103 500 entrées en 1976 (Blanc-Chaléard 2001). Paul Dijoud, secrétaire d'État chargé des travailleurs immigrés, est contraint de fournir un cadre légal à l'immigration familiale qui n'a pas été impactée par la suspension de 1974. Le décret du 26 avril 1976 annule la déclaration de 1974 et annonce le droit au regroupement familial pour les travailleurs étrangers sous réserve que ces derniers répondent aux exigences de logement et de ressources demandées. En dépit des conditions imposées, cette disposition en faveur des immigrés apparaît comme la première mesure prise en réponse à leur besoin et non plus seulement en fonction des intérêts économiques et démographiques français (Viet 2004.). Elle illustre parfaitement cette bataille constante dans le champ de l'action publique en matière d'immigration entre les tentatives de freiner l'immigration africaine et le devoir de respecter les valeurs républicaines. L'intervention en matière de regroupement familial s'inscrit plus largement dans les opérations entreprises par Paul Dijoud pour organiser administrativement la politique d'immigration. Le 21 novembre 1975, une réforme juridique des titres de travail offre des garanties d'installation aux étrangers résidents tout en simplifiant leurs relations avec les services de l'État (Weil 2005).

Cela étant, en parallèle à ces actions qui marquent effectivement la volonté d'améliorer à la fois le contrôle des flux et l'installation des migrants, Paul Dijoud anticipe le retour des travailleurs dans leur pays d'origine. À l'inverse, cette option témoigne des continuités en matière de sélection ethnique de la main-d'œuvre étrangère. Elle répond à la nécessité de conserver le caractère provisoire de l'immigration postcoloniale tout en prévenant les éventuelles tensions qu'elle pourrait causer. Une explication rationnelle est par ailleurs apportée : un rapport commandé par la Commission des finances de l'Assemblée nationale conclut en 1976 à un coût trop élevé des dépenses induites par l'immigration. Dans cette perspective, Paul Dijoud favorise le développement de l'islam et des « cultures immigrées » dans les quartiers et les usines. Une aide au rapatriement et des stages de formation professionnelle censés faciliter leur retour sont également mis en place.

À partir de 1977, la politique de retour des migrants vers leur pays d'origine se structure davantage sous l'influence de plusieurs facteurs : la crise économique qui se prolonge et l'arrivée du deuxième choc pétrolier qui survient en 1979 suite à la Révolution iranienne et à l'annonce du conflit irako-iranien. Le double à-coup qui se produit en moins de dix ans bouleverse l'économie mondiale et provoque à l'échelle nationale une forte hausse du chômage. La production des industries pourvoyeuses de mains-d'œuvre immigrées durant les Trente Glorieuses chute. Le taux de chômage atteint le cap symbolique d'un million en 1976 et l'on recense deux millions de chômeurs en 1980 (Blanc-Chaléard 2001). Or, depuis 1974, contrairement à ce qui était attendu, l'immigration n'a cessé d'augmenter en raison de l'autorisation au regroupement familial. Les "problèmes de cohabitation" décriés au début des années 1970 (Brahim 2017) refont surface avec d'autant plus de force au moment où l'immigration ne concerne plus seulement des hommes célibataires et en transit, mais des familles qui s'installent en France. Dans ce contexte, Paul Dijoud est remplacé par Lionel Stoléro, nommé en mars 1977 au poste de secrétaire d'État chargé des Travailleurs Manuels et Immigrés. Cette nomination s'accompagne d'un basculement de la politique en faveur du retour des immigrés vers leur pays d'origine et au détriment de l'action sociale en faveur de leur insertion : la fin des Trente Glorieuses met un terme aux besoins de mains-d'œuvre immigrées, il faut donc organiser leur retour afin de réduire le chômage.

De la même manière qu'une préférence ethnique a prévalu dans la politique d'introduction des travailleurs immigrés, la politique de retour a spécifiquement ciblé l'immigration postcoloniale et notamment algérienne. En 1977, Lionel Stoléro propose en premier lieu d'inciter les migrants à un retour volontaire (Weil 2005). D'après l'Office Nationale de l'Immigration, entre 1977 et 1980, la mesure a bénéficié à 57 900 étrangers. Parmi eux, 40 % sont Portugais, 26 % sont Espagnols et 3,7 % seulement sont Algériens. Les ressortissants ibériques n'étaient pas directement concernés dans la mesure où le Portugal et l'Espagne venaient de déposer leur candidature pour entrer dans l'espace européen. Alors que ces derniers profitent d'une aide qui leur permet de concrétiser leur projet de retour, les migrants algériens ont pour leur part été plus réticents en raison de la pression démographique conjuguée aux difficultés économiques que connaît alors l'Algérie (Viet 2004).

Suite à la tournure inattendue que prend l'aide au retour et alors que la hausse du chômage se poursuit, Lionel Stoléro prend les devants en tentant à nouveau de mettre un terme à l'introduction des familles en septembre 1977. Face aux protestations de la gauche et de la frange sociale du Conseil d'État, il revient sur sa position et s'en tient à un durcissement des conditions d'entrée. En avril 1978, une politique de retour forcé vient par ailleurs compléter la politique de retour volontaire. Ce nouveau programme se donne pour objectif le retour de 500 000 migrants sur cinq ans (Blanc-Chaléard 2001). Les migrants devaient être sélectionnés par nationalité et, parmi les migrants postcoloniaux, les Algériens restaient une cible prioritaire en raison de leur nombre prédominant et de leur capacité à réactiver des tensions héritées de la période coloniale. De surcroît, le gouvernement de Raymond Barre veut profiter de ce moment pour redéfinir l'accord passé avec l'Algérie en 1968. En janvier 1979, sur les 819 000 Algériens présents en France, 690 000 possèdent un certificat de résidence. 400 000 d'entre eux arrivent à échéance au moment où le programme de retour forcé de 500 000 migrants est annoncé. Pour atteindre rapidement cet objectif, les autorités françaises envisagent de ne pas renouveler ces certificats. Elles proposent au gouvernement algérien le retour de 100 000 Algériens par an pendant cinq ans ainsi qu'un nouvel accord sur le renouvellement des titres arrivés à échéance. Parallèlement, pour s'assurer de l'aboutissement de son projet, Lionel Stoléro agit sur le plan législatif de manière à faire adopter deux textes de loi qui doivent implicitement permettre d'organiser les retours forcés. Un des textes autorise le non-renouvellement des titres des

étrangers résidents, le second élargit la catégorie des étrangers expulsables pour précisément intégrer les migrants dont le titre n'a pas été reconduit. Les expulsions sont dorénavant pensées comme un des moyens de planifier les retours (Weil 2005).

Cela étant, ce programme échoue en partie. Les administrations centrales françaises et le Conseil d'État auxquels ont été soumis les textes de loi ont réfréné les projets du secrétaire d'État chargé des Travailleurs Manuels et Immigrés. Plusieurs arguments ont joué en sa défaveur : la dette morale que la France a contractée auprès des migrants empêche de les renvoyer purement et simplement, le coût de l'opération est jugé trop élevé alors que les emplois occupés par les migrants sont difficilement substituables, les tensions diplomatiques qui pourraient émerger à l'échelle internationale représentent également un risque important. Certains hauts fonctionnaires notent surtout la contradiction flagrante avec les principes républicains énoncés par les ordonnances de 1945 qui prévoyaient, au contraire, l'allongement des titres et la stabilisation progressive des migrants.

Face aux réserves qu'on lui oppose, Lionel Stoléro est contraint de revoir ses positions. En juin 1979, le gouvernement fait marche arrière et dessert l'étau qui pesait sur les seuls migrants algériens. Cela étant, un an plus tard, la loi Bonnet durcit les conditions d'entrées et de séjours des migrants : des garanties de rapatriement sont demandées aux étrangers sans travail, en cas de refoulement à la frontière la rétention dans des locaux n'appartenant pas à l'administration pénitentiaire est autorisée, enfin le séjour irrégulier et les menaces à l'ordre public sont dorénavant considérés comme des motifs valables d'expulsion (Blanc-Chaléard 2001 ; Viet 2004).

Arrivé au pouvoir en 1981, François Mitterrand, premier Président socialiste de la Cinquième République, entend marquer une rupture avec les politiques précédentes en matière d'immigration. Son action est guidée par un principe de solidarité avec les migrants et plus généralement avec les pays en voie de développement. Une série de mesures sont rapidement instaurées, elles témoignent du tournant qui a été pris. Un secrétariat d'État chargé des Immigrés est placé sous la tutelle du ministère de la Solidarité nationale. Les étrangers ont dorénavant la possibilité de créer une association sans l'autorisation préalable du ministère de l'Intérieur. L'aide au retour volontaire, qui n'atteint pas ses objectifs puisqu'elle reste encore plus largement sollicitée par les migrants issus de la péninsule ibérique, est supprimée. La loi Bonnet est abrogée en octobre 1981, le séjour irrégulier n'est donc plus un motif d'expulsion et la nouvelle législation allège les sanctions à l'encontre des migrants. Enfin, l'action la plus significative en matière de rupture avec la période précédente est celle qui a consisté à se prononcer contre les expulsions des mineurs et en faveur de la régularisation des migrants en situation irrégulière.

Cette opération de régularisation a été une intervention complexe (Weil 2005). Elle a simultanément été une action de justice sociale, une opération de communication et une stratégie visant à instaurer une nouvelle politique d'immigration. Concrètement, la tâche a consisté à imposer aux employeurs la signature de contrats afin de régulariser la situation des travailleurs embauchés illégalement. Ces travailleurs sont des migrants en séjours irréguliers qui ont continué à entrer par-delà la suspension de l'immigration en 1974. En 1980, soit six ans après la fermeture des frontières, on estime qu'ils représentent une population allant de 175 000 à 300 000 personnes. L'opération a duré quatre mois. Pendant cette période, 132 000 migrants ont été régularisés. Sous l'angle de la justice sociale, la régularisation des étrangers est présentée comme la réparation d'un préjudice causé aux migrants par les gouvernements précédents. En matière de communication, elle a consisté à satisfaire les attentes de l'électorat socialiste et à

s'attacher la confiance des militants mobilisés pour un plein accès à la citoyenneté¹. Enfin en tant que stratégie politique, la volonté d'apaiser les revendications des migrants répondait à un objectif précis. Malgré la série de mesures prises en leur faveur depuis le début du septennat, le gouvernement entend tout de même maintenir et renforcer les contrôles afin de canaliser l'afflux de nouveaux migrants. La finalité inavouée de l'opération de régularisation est de gagner l'approbation de ceux présents sur le territoire, mais aussi de rompre les solidarités en créant une frontière entre les migrants régularisés et les migrants illégaux à venir (*ibid.*).

À partir de 1983, l'impératif de maîtrise des flux migratoires s'accroît effectivement. Les objectifs du ministère de l'Intérieur se confrontent à ceux du ministère de la Solidarité nationale. La conjoncture économique ne s'améliore pas et d'après le gouvernement, les enquêtes d'opinion sont défavorables à l'installation des immigrés qui restent perçus comme les responsables du chômage des Français (*ibid.*). De la même manière qu'en 1973, le gouvernement annonce l'expulsion des migrants en situation irrégulière pour préserver l'emploi des nationaux et éviter les conflits entre communautés. À nouveau, les Nord-Africains et les Africains subsahariens sont pointés du doigt comme étant les responsables de la crise, mais aussi du racisme ambiant. Un décret datant de 1946 permet de rétablir les contrôles d'identité et la signature d'une réforme autorise l'application immédiate des jugements prononçant une reconduite à la frontière. Pour éviter qu'ils n'alimentent le nombre de personnes en situation irrégulière, le contrôle des touristes nord-africains est par ailleurs renforcé. À partir de juin 1984, les cartes d'embarquement présentent deux volets, les migrants remettent le premier aux autorités françaises à leur arrivée, le second leur est remis à leur sortie du territoire. Enfin, allant à l'encontre de ses prises de position sous la présidence de Valérie Giscard d'Estaing, le gouvernement socialiste propose d'instaurer des mesures qui s'opposent aux valeurs de solidarité dont il se réclamait. Trois aspects de la politique d'immigration sont visés. Après la vaste opération de régularisation qui a eu lieu en 1981, les pouvoirs publics annoncent que les migrants ne seront plus régularisés *a posteriori*. Ces derniers seront inévitablement considérés comme des migrants en situation irrégulière. Les autorités entendent également restreindre les possibilités d'immigration familiale. En décembre 1984, un décret interdit la régularisation des conjoints et des enfants des travailleurs immigrés. En dernier lieu, le gouvernement souhaite rétablir l'aide au retour.

Ces différentes actions sont perçues comme des dispositions nécessaires pour lutter contre l'immigration clandestine et faciliter l'insertion des immigrés déjà présents. Pour le gouvernement en place, il s'agit de trouver un équilibre entre l'exclusion aux frontières et l'inclusion au sein de la nation. Ce faisant, il semble qu'un lien de causalité entre ces deux phénomènes ait été créé afin de justifier le rejet des migrants non européens et non qualifiés. Dans cette optique, la loi votée le 17 juillet 1984 alterne les mesures de soutien et de coercition. En matière de stabilité, elle marque une avancée considérable. Cette législation inaugure la création d'une carte de résident valable dix ans dont le renouvellement est automatique et qui permet aux détenteurs d'exercer la profession de leur choix sur l'ensemble du territoire. Elle est accordée à toutes les personnes étrangères habitant régulièrement en France depuis les trois dernières années. La Marche pour l'égalité et contre le racisme qui a traversé la France entre les mois d'octobre et décembre 1983 a permis de faire aboutir cette proposition (Viet 2004 ; Hajjat 2013). À l'inverse, cette loi comprend également une nouvelle aide au retour, qui est rebaptisée à cette occasion, aide à la réinsertion. Elle est à nouveau pensée en fonction du besoin

¹ Entre le 2 et le 30 avril 1981, à Lyon, le pasteur Jean Costil, l'abbé Christian Delorme et Hamid Boukhrouma mènent une grève de la faim pour protester contre la loi Bonnet et dénoncer la situation des descendants de migrants.

des entreprises en matière de licenciement. Les travailleurs immigrés reçoivent une prime en échange de leur départ volontaire vers leur pays d'origine. Parallèlement, le gouvernement agit de manière à rendre irrémédiable ce départ, en légalisant le retrait des titres de séjour et de travail des étrangers, ces derniers se retrouvent dans l'impossibilité de migrer une nouvelle fois vers la France.

1.2 - L'affirmation de la logique raciale, 1984-1998

Les travaux concernant les années 80 et 90 montrent d'une part que l'intégration socio-économique des migrants postcoloniaux a été entravée par l'insuffisance des moyens mobilisés. Ils montrent d'autre part que la politique d'immigration atteint son plus haut degré de coercition en stigmatisant aussi bien les étrangers en séjours irréguliers que les enfants d'immigrés ou les réfugiés politiques. Enfin, l'objectif poursuivi depuis les années 1970, qui consistait à aligner le statut des migrants postcoloniaux sur celui des ordonnances de 1945, a abouti à la création des "sans-papiers".

Les mesures censées assurer la stabilité des immigrés se concentrent sur la lutte contre le racisme et sur les actions en faveur de leur intégration. À partir de 1984, ces deux axes ont déterminé la politique sociale à destination des migrants, mais aussi de leurs enfants. La lutte contre le racisme devient un élément décisif en raison de l'écho qu'a rencontré la Marche pour l'égalité et contre le racisme, mais aussi parce que l'extrême droite s'est désormais imposée dans le paysage politique national. En 1983, le Parti socialiste perd la municipalité de Dreux au profit d'une liste RPR-Front national. Neuf mois plus tard, le FN confirme son ascension aux élections européennes avec un score pratiquement équivalent à celui du Parti communiste. Au sein de la société française, le FN attire des nostalgiques de l'Algérie française, mais aussi des ouvriers, des chômeurs et des précaires. Ces victoires sont interprétées comme des témoignages de la popularité et de la légitimité du parti. Sa progression bouleverse surtout l'équilibre des partis traditionnels. En prenant d'autorité l'ascendance sur le thème de l'immigration, le FN a contraint les autres formations à exprimer leur position sur le sujet. Alors qu'auparavant il s'agissait pour les gouvernements de gauche ou de droite au pouvoir de privilégier l'immigration européenne, tout en s'efforçant de respecter les valeurs républicaines, il est désormais question d'être ouvertement pour ou contre l'immigration africaine. À compter de 1983, cette prise de position publique devient pressante, car le FN fait de la lutte contre l'immigration un ostensible argument de campagne électorale. Les partis de droite sont partagés entre le fait de nouer des alliances ou au contraire la possibilité de se réapproprier les thèmes chers au FN. Les partis de gauche pour leur part sont pris en tenaille entre une fraction de leur électorat antiraciste et une frange populaire sensible aux thèses du FN. Le PS s'engage notamment dans la lutte contre le racisme en participant à la création de SOS Racisme en 1984.

Le deuxième axe de la politique sociale en faveur des immigrés, centré sur leur intégration au sein de la société française, a été entravé par des erreurs d'appréhension. La division entre migrants réguliers et irréguliers instaurée à un niveau administratif ne recoupe pas la réalité sociale. Dans leur ensemble, les migrants africains et leurs descendants s'apparentent à un groupe stigmatisé, non pas en raison de leur statut juridique, mais en raison de préjugés raciaux. Aussi, le fait d'avoir des papiers en règle n'implique pas nécessairement l'accès à une pleine citoyenneté. Les mesures de régularisation n'ont pas entraîné l'insertion sociale, économique et politique de ceux que l'on continue à nommer les immigrés ou les jeunes issus de l'immigration. Leur insertion a notamment été entravée par une politique du logement discriminatoire et la croissance du chômage qui a durement impacté les migrants et leurs descendants. Dans les faits, la division entre migrants réguliers et irréguliers a surtout participé

au développement d'une frontière supplémentaire dans l'attribution des aides sociales. Au sein d'un même groupe en position d'exclusion, elle a renforcé l'externalité de certains.

Alors que les moyens en faveur de l'insertion des migrants et de leurs descendants paraissent faibles, les éléments justifiant la nécessité de contrôler les conditions d'entrée et de séjour se développent. Entre 1984 et 2002, les mesures allant dans ce sens sont ponctuées par la production soutenue de lois réduisant le droit de migrants irréguliers et déstabilisant la situation des migrants réguliers. Le processus entamé en 1974 qui consistait à privilégier les migrants européens est d'une part consolidé par l'accord de Schengen ratifié en 1985 par la France, l'Allemagne et le Benelux. Cette signature est un premier pas vers le développement de la libre circulation au sein de l'espace européen pour les ressortissants de l'Union européenne ou les membres d'un pays tiers. Elle s'accompagnera d'un renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen.

D'autre part, en 1986, alors que la droite est au gouvernement, la surveillance des migrants est résolument confortée par l'action du ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua. Ce dernier se saisit de l'actualité pour justifier le dépôt d'un projet de loi relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers (Viet 2004). À Paris, durant l'année 1986, dix attentats meurtriers sont perpétrés par le Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient (CSPPA). Agissant au nom du Hezbollah libanais, le CSPPA revendique la libération des prisonniers politiques détenus en France ainsi que la fin du soutien français à l'Irak dans le conflit irako-iranien. La menace terroriste permet de semer la confusion, de jeter l'opprobre sur l'ensemble des migrants africains et de revenir sur les droits octroyés. Ainsi, la loi Pasqua du 9 septembre 1986 restitue aux préfets l'habilitation à prononcer les reconduites à la frontière des étrangers en situation irrégulière. Le nombre de migrants protégés contre les mesures d'éloignement du territoire est également revu à la baisse. Les jeunes d'origine étrangère nés en France et ayant commis un méfait assimilé à un trouble à l'ordre public se voient refuser l'accès à la carte de résident et sont dorénavant passibles d'expulsion. Les administrations reçoivent par ailleurs des consignes leur imposant une attribution parcimonieuse des cartes de résidents valables dix ans (Weil 2005). Parallèlement à la loi Pasqua, le gouvernement décide à nouveau de conditionner l'entrée sur le territoire des migrants extraeuropéens à l'obtention d'un visa. Enfin, cette loi s'accompagne d'une réforme du Code de la nationalité. En délaissant les migrants pour interroger la volonté d'intégration de leurs enfants, cette révision marque une résurgence des doutes séculaires quant à leur capacité d'assimilation. D'après Danielle Lochak, sous l'effet répressif de la Loi Pasqua de 1986 « l'ensemble du système fonctionnera comme un mécanisme implacable aboutissant à fabriquer des étrangers en situation irrégulière destinés à être tout aussi implacablement refoulés » (Lochak 1997 : 40).

Nommé Premier ministre dans le gouvernement de gauche qui inaugure le second mandat de François Mitterrand en 1988, Pierre Joxe tempère les mesures prises par son prédécesseur sans remettre fondamentalement en cause les logiques d'exclusion qui les déterminent (Viet 2004). Les conditions d'entrée et de séjour des migrants sont réévaluées. Des circulaires modifient certains articles de la loi Pasqua et une nouvelle législation sur la question est votée en août 1989. Elle élargit les catégories de migrants susceptibles d'être régularisés, restaure l'attribution de plein droit de la carte de résident, s'oppose à l'expulsion des personnes ayant une vie de famille en France, soumet à un contrôle les décisions de la préfecture annonçant le refus d'un titre de séjour et offre enfin la possibilité de demander un recours en cas de reconduite à la frontière.

Cela étant, les mesures prises par la suite témoignent des limites de l'ouverture socialiste en matière d'immigration. Les dispositions restrictives progressent en se focalisant d'une part sur les visas et les certificats d'hébergement des migrants. En 1991, les préfets sont autorisés à annuler les visas de tourisme qu'ils estiment douteux. De leur côté, les maires sont habilités à vérifier l'exactitude des faits mentionnés sur un certificat d'hébergement avant de le valider. Les actions coercitives se concentrent d'autre part sur le droit d'asile. Les réfugiés politiques multiplient leur demande. En 1989, l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) recense 60 000 dossiers. Alors que les débats sur cette question alimentent l'actualité, le Premier ministre Michel Rocard déclare que la France ne peut « accueillir toute la misère du monde ». Pour satisfaire une partie de l'opinion indignée, la situation de 20 000 demandeurs d'asile est régularisée, mais une part bien plus conséquente des requêtes est rejetée (Weil 2005). Parallèlement, l'espace Schengen poursuit sa consolidation et impacte les pratiques à l'échelle nationale. Sur les 142 articles qui composent la convention signée en 1990, 100 articles concernent précisément l'asile, l'immigration et surtout la coopération policière en matière de contrôle (Jobard 1999). Dès 1986, Charles Pasqua proposait d'autoriser la police des frontières à s'arroger les prérogatives de l'OFPRA en faisant une première sélection parmi les demandeurs d'asile. En 1991, le gouvernement de Michel Rocard fait un pas en ce sens. Au sein des ports et des aéroports, il favorise la création des zones d'attente dans lesquelles les étrangers en situation irrégulière, ainsi que les demandeurs d'asile, sont maintenus le temps que le ministre de l'Intérieur statue sur leur sort.

La droite est de retour au gouvernement en 1993, puis elle remporte les élections présidentielles de 1995. À compter de cette période, le processus de racisation auquel participe la politique d'immigration s'intensifie. Les lois votées entre 1993 et 1998 ont mis en échec le consensus de juillet 1984 voulant limiter les entrées tout en garantissant « la bonne intégration des immigrés présents en France » (Blanc-Chaléard 2001 : 85). L'année 1993 marque un recul des mesures en faveur de l'intégration et un durcissement des pratiques de contrôle. Celles-ci ne concernent plus seulement les migrants en situation irrégulière, elles bouleversent également la situation des enfants de migrants et celle des migrants réguliers. À nouveau, afin de justifier le caractère répressif de la politique d'immigration, les migrants africains sont rendus responsables d'un ensemble de faits particuliers ou conjoncturels : la première affaire du foulard en 1993, la prise d'otage du vol Alger-Paris en décembre 1994 ou encore le contexte économique défavorable (*ibid.*). Charles Pasqua, qui occupe une nouvelle fois la fonction de ministre de l'Intérieur en 1993, en appelle à « l'immigration zéro ». Durant cette seule année, trois textes de loi remettent considérablement en cause les ordonnances de 1945. La loi Méhaignerie, d'une part, finalise la réforme du Code de la nationalité en alourdissant les suspicions quant aux capacités d'intégration des enfants d'immigrés. Elle oblige les jeunes nés en France de parents étrangers, qui bénéficiaient auparavant de la nationalité française suite à une simple déclaration, à en formuler expressément la demande avant leur majorité. Pour leur part, les jeunes nés en France de parents nés en Algérie avant l'indépendance se voyaient jusque-là attribuer la nationalité française à leur naissance. Désormais, leurs parents doivent apporter la preuve qu'ils vivent en France depuis au moins cinq ans. La loi du 10 août 1993 facilite, d'autre part, les contrôles d'identité. Enfin, la loi du 24 août 1993 multiplie les mesures permettant d'éloigner durablement du territoire les personnes en situation irrégulière. Elle restreint également de manière drastique l'accès au séjour de nombreuses catégories d'étrangers. Le regroupement familial est remis en cause et l'obtention d'une carte de résident, d'un titre de séjour ou d'un droit d'asile est conditionnée par un nombre croissant de paramètres (Weil 2005).

In fine, les lois Pasqua ont produit des migrants en situation irrégulière qu'il était nécessaire d'expulser. Suite au large écho qu'a rencontré le mouvement des sans-papiers, lancé afin de protester contre cette politique, Jacques Chirac annonce en 1996 une révision des Lois Pasqua. La commission d'enquête parlementaire sur l'immigration clandestine a cependant été dans le sens des décisions préalables (Weil 2005). La loi qui en a résulté, la loi Debré votée en avril 1997, a consolidé le caractère coercitif et contraignant des lois Pasqua. Le gouvernement a bien procédé à des régularisations et des cartes de séjour d'un an ont été attribuées, mais ces quelques mesures n'ont pas suffi à régler dans son ensemble "le problème des sans-papiers". C'est à ce stade que la dimension répressive a pris le relai. La loi Debré a augmenté le pouvoir des services de police en autorisant la confiscation des passeports et la conservation des empreintes digitales des étrangers ayant fait une demande de séjour sur le territoire. Elle a parallèlement réduit les prérogatives des juges en cas de rétention administrative, complexifié encore davantage la procédure de délivrance des certificats d'hébergements et facilité le retrait des titres de séjour. Cette loi représente le 25^e amendement des ordonnances établies en 1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers. La politisation de la question migratoire a été telle que quasiment chaque nouveau gouvernement depuis les années 1970 s'est proposé de revenir sur les amendements précédents.

Le gouvernement Jospin n'a pas échappé à cette dialectique. En 1997, le ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, annonce son intention d'assouplir les lois Pasqua-Debré en réaffirmant les valeurs républicaines. En mai 1998, la loi Chevènement facilite l'immigration des conjoints, des artistes, des scientifiques ou des étudiants. Elle restaure une plus large distribution des cartes de résidents et donne une nouvelle définition au statut de réfugié. Parallèlement, en matière de nationalité, la loi Guigou contremande la réforme antérieure en proposant qu'un jeune né en France devienne automatiquement français à sa majorité, sauf dans les cas où il s'y opposerait (Blanc-Chaléard 2001). Cela étant, les associations de défense des droits de l'homme dénoncent rapidement la continuité avec les logiques répressives et précarisantes des lois précédentes. Dans les faits, la nouvelle législation ne revient pas sur les reconduites à la frontière, la multiplication des contrôles de police ou la nécessité de présenter un visa pour entrer sur le territoire.

2 - Le mécanisme de stigmatisation sous-jacent

Un deuxième corpus de recherches menées en sciences sociales expose les mécanismes de stigmatisation sous-jacent à la politique d'immigration française. Les migrants africains ont été stigmatisés dans les années 70 en étant jugés responsables de phénomènes inhérents au contexte politique et socio-économique français (2.1). L'installation définitive des migrants sur le territoire national à compter des années 80 n'a pas épuisé cette idée d'une culture fondamentalement différente et problématique et le processus de racisation à l'œuvre a également contribué à la stigmatisation des descendants de migrants africains (2.2).

2.1 – La stigmatisation des migrants africains dans les années 70

Après les mouvements d'indépendance, afin de freiner l'immigration en provenance des anciennes colonies, les rapports produits par la direction de la Réglementation ont globalement présenté les migrants africains comme un ensemble d'individus inassimilables et potentiellement déviants en raison de leur insalubrité, leur criminalité et leur indiscipline. La logique racialiste mentionnée plus haut à consister à imputer à la culture des migrants la

responsabilité d'enjeux relevant du contexte socio-économique. L'insalubrité des Africains subsahariens a pris le pas sur les difficultés posées par la crise du logement, la criminalité des Algériens a évincé les interrogations relatives à la précarité socio-économique des migrants, enfin, les revendications d'ordre social portaient par les migrants tunisiens et marocains tombant sous le coup de la circulaire Marcellin-Fontanet ont été associées à des activités politiques illicites (Brahim 2021^o).

En ce qui concerne les migrants subsahariens, leur « état sanitaire » est invariablement cité comme étant un des problèmes majeurs posés par l'immigration étrangère. Or, durant les années 70, le nombre de malades parmi les migrants d'Afrique subsaharienne concerne 3 % des migrants et affiche le taux le plus faible. Les travaux en histoire et sociologie de l'immigrations font état de notes et rapports qui tissent notamment un lien entre logement immigré insalubre et risque sanitaire. Les hauts fonctionnaires de l'immigration soulignent les « considérations financières » qui pousseraient ces migrants à choisir des logements insalubres : « les immigrés, désireux d'envoyer à leur famille restée au pays le maximum d'économie, ne veulent pas consacrer des sommes importantes pour leur logement, certains se refusent à quitter leur taudis ». Les grèves de loyer conduites dans les foyers-hôtels durant cette période, seraient menées dans un seul but : non pas afin de revendiquer une amélioration des conditions de vie, mais afin de faire des économies (Hmed 2008 ; Brahim 2021). Ainsi, les victimes de cette situation ne sont pas les immigrés eux-mêmes, mais les responsables des foyers. Ces notes et rapports s'inscrivent dans la logique raciale mentionné plus haut visant à freiner l'immigration africaine : les migrants seraient intrinsèquement responsables des problèmes qu'ils posent et il serait préférable de limiter les flux dans leur propre intérêt.

Un autre problème, celui de la criminalité, a été associé aux migrants algériens. Dès les années 1960, les données commentées par les services du ministère de l'Intérieur insistent sur la prédominance de ce phénomène. De la même manière que l'état sanitaire des migrants africains a été mis en cause, la criminalité des Algériens, et par extension leur présence, a été perçue comme un poids qui alourdissait la tâche des pouvoirs publics. L'objectif était de mettre en évidence l'importance et la spécificité la criminalité étrangère, notamment algérienne, par rapport à la criminalité française, en essentialisant le phénomène décrit c'est-à-dire en mettant en cause la culture des migrants. Dans les notes et rapports produits à cette période, la question de la précarité socio-économique qui pourrait conduire à des actes de délinquance est évoquée en parlant d'une population plus instable, composée de « personnes sans emploi régulier », « sans ressource », vivant dans des « taudis » et qui sont « plus que d'autres conduites se livrer à des actions répréhensibles » (Brahim 2021). Mais les hauts fonctionnaires soulignent inévitablement la dimension quasi naturelle de « leur inadaptation » en qualifiant les migrants algériens « de personnes oisives », ayant des « caractéristiques propres », un « caractère particulier » et « une forte propension à la délinquance ». Selon cette logique, plus les migrants algériens sont nombreux sur un même territoire, moins ils pourraient s'adapter aux mœurs françaises, plus ils commettraient de crimes et de délits et plus ils génèreraient du racisme à leur rencontre.

Dans cet argumentaire qui a participé à la construction du « problème immigré » (Hmed et Laurens 2008), à l'état sanitaire des Africains subsahariens et à la criminalité des Algériens, se sont ajoutés les troubles à l'ordre public causés par les Tunisiens et les Marocains. Au début des années 1970, des migrants ont mené des actions afin de revendiquer une amélioration de leurs conditions de travail et de séjour. Le mouvement immigré naissant a été criminalisé en étant associé à des tentatives d'ingérence politique.

Au début des années 1970, des migrants ont mené des actions afin de revendiquer une amélioration de leurs conditions de travail et de séjour. Le mouvement immigré naissant a été criminalisé en étant associé à des tentatives d'ingérence politique. En France, on compte alors environ 270 000 migrants marocains et environ 150 000 migrants tunisiens. Les agents de la PAF signalent une hausse du nombre de faux touristes en provenance de ces deux pays. D'après eux, ces derniers entrent sur le territoire français sous un statut de touriste, mais restent par-delà la période de trois mois autorisés afin d'occuper un emploi. À l'ouest, le poste de police qui se trouve à la frontière franco-espagnole surveille l'immigration marocaine. Un rapport rédigé en 1973 souligne « une recrudescence de nouveaux arrivants qui se présentent aux frontières sous de fallacieux prétextes de tourisme, de visites familiales, voire de transits plus ou moins aléatoires et qui ne sont en réalité, quasiment en totalité, que des “quémandeurs d'emploi” ». À l'est, la PAF de Marseille observe l'immigration tunisienne. Entre juillet 1971 et mars 1972, 2 756 Tunisiens en situation irrégulière ont été recensés à l'aéroport et au port de Marseille. Dans l'étude qu'il adresse à ses supérieurs hiérarchiques en 1973, le commissaire divisionnaire conclut que « les problèmes posés par l'immigration tunisienne » risquent de se généraliser, car ses services ne disposent d'aucun moyen pour différencier les réels touristes des migrants qui souhaitent rester illégalement en France (Brahim 2021).

Les circulaires Marcellin-Fontanet de 1972 ont été élaborées afin de mettre un terme aux mouvements des migrants qui entraient en dehors des canaux règlementaires, avec un statut de touristes, et dont la situation était ensuite régularisée. Elles mettaient fin aux régularisations *a posteriori* et soumettaient la délivrance de cartes de séjour à la possession d'un logement et d'un contrat de travail d'un an. Suite à leur adoption, 83 % des travailleurs migrants basculent dans l'illégalité et risquent l'expulsion (Trappo 1990). Contrairement aux migrants provenant d'Algérie ou des États d'Afrique subsaharienne qui disposaient d'une liberté de circulation, les migrants tunisiens et marocains tombaient directement sous le coup de ces circulaires.

Les zones d'activités agricoles ont fait l'objet d'une vigilance particulière puisqu'elles rassemblaient la majorité des migrants à la recherche d'emplois saisonniers et entrés sous un statut de touristes (Décosse 2011). En 1972, par exemple, dans un rapport destiné à ses supérieurs, le directeur de la gendarmerie évoque les plaintes reçues par des viticulteurs de Nebbio et de Marana quant à l'attitude de travailleurs saisonniers marocains. Les employeurs critiquent unanimement la « qualité de la main-d'œuvre reçue ». Ils évoquent des salariés « paresseux, faisant preuve d'une mauvaise volonté évidente et allant jusqu'à entraver la bonne marche de la récolte ». Le réel problème tient au fait que ces salariés aient dressé une liste de revendications jugées excessives par les viticulteurs. Les migrants marocains demandent un salaire horaire plus élevé, une rémunération mensuelle, et non en fin de saison, et le paiement d'avance des frais de retour dans leur pays. Ces derniers dénoncent également leurs conditions de logement et refusent d'effectuer des tâches autres que celles inscrites dans leur contrat. Les employeurs signalent par ailleurs des arrêts de travail. Ils tiennent des étudiants pour responsables de cette situation et semblent regretter que ces derniers « parlent et écrivent couramment le français, connaissent leurs droits ainsi que les devoirs des employeurs ». Des actions s'organisent également en zone urbaine afin de protester contre les circulaires Marcellin-Fontanet. Saïd Bouziri, un des fondateurs des Comités Palestine², et sa femme entament une grève de la faim à Paris au mois de février 1972. Ils demandent l'obtention d'une carte de travail et d'un permis de séjour afin de régulariser leur situation. Le mouvement se propage dans différentes villes : « au mois de mars 1973, des dizaines d'immigrés ont protesté

² Saïd Bouziri (1947-2009) a été une figure centrale des luttes de l'immigration. En 1972, les Comités Palestine rassemblent des militants d'extrême gauche ainsi que des étudiants du Maghreb et du Moyen-Orient qui soutiennent la Palestine et se mobilisent pour une amélioration des conditions de vie des migrants.

en jeûnant à Lille, Montpellier, Marseille, Nîmes, Perpignan, Toulouse, Nice, Lyon, Toulon » (Zancarini-Fournel 2002). Il est régulièrement reconduit durant l'année 1974 et 1975.

À cette date, une étude sur la colonie marocaine est réalisée par la direction générale des RG (Brahim 2021). Elle vise à mesurer le poids politique et contestataire des migrants marocains. D'après l'auteur de ce rapport, la communauté marocaine a un « caractère particulier », elle se compose « d'une part, d'une immigration ancienne, peu soucieuse de retourner dans son pays d'origine, et d'autre part d'un apport important, plus récent, très fruste sans formation politique et dont l'installation n'est pas encore définitive ». Il note cependant que des étudiants exercent une activité militante et que des migrants ont participé aux mouvements de grève durant l'année 1973 et 1974. Parmi les dernières actions en date, il cite les grèves de la faim menées dans une salle paroissiale à Avignon en novembre et décembre 1974 et celle conduite dans un temple protestant de Montpellier entre le 6 et 12 janvier 1975. Les RG précisent par ailleurs que « ce type d'actions peut être suivi ou accompagné de démarches intempestives et agressives ». Au mois de janvier 1975, des migrants occupent les locaux de la direction du Travail et de la Main-d'œuvre du Vaucluse et de l'Hérault. Au mois de mars 1975, à Paris, une centaine de manifestants sont parvenus à pénétrer dans les locaux de la Ligue Arabe et dans ceux de l'ONI. Ces démonstrations ont donné lieu à des opérations de police suivies d'expulsions (Hajjat 2006). Plusieurs groupes sont identifiés comme étant à l'origine de ces entreprises de contestation : les « militants gauchistes français », le « Mouvement des Travailleurs Arabes (MTA) animé par des militants maoïstes de l'ex-gauche prolétarienne », le « Comité de défense de la vie et des droits des travailleurs immigrés de Paris (CDVDTI) auquel un certain nombre d'intellectuels se sont joints » ainsi que « des prêtres, des pasteurs et des chrétiens progressistes groupés en Comité de soutien aux travailleurs immigrés dans le midi méditerranéen ». D'après l'auteur du rapport, « ce sont les travailleurs saisonniers qui ont offert ces dernières semaines aux responsables maoïstes du MTA la masse de manœuvres subversives vainement cherchée et désirée depuis de longs mois. Ce sont des saisonniers qui ont conduit la grève de la faim dans le sud [...] Petit à petit, les travailleurs marocains s'habituent à l'idée qu'ils peuvent rentrer en lutte avec des chances de succès contre les pouvoirs publics français et marocains ». Il alerte néanmoins sa hiérarchie sur les risques de contestation politique et réaffirme la nécessité de contrôler cette immigration (Brahim 2021).

2.2 – La stigmatisation des descendants de migrants africains dans les années 80 et 90

Les descendants d'un groupe catégorisé sur la base de critères raciaux sont susceptibles de rencontrer la même défiance que les générations précédentes. Différents travaux conduits en sociologie urbaine montrent qu'au cours des années 1980 et 1990, les fils arabes ont à leur tour incarné une « catégorie stigmatisée » (Goffman 1975 : 36). Le développement des grands ensembles et les bouleversements socio-économiques ont d'une part consacré leur supposée inadaptation au monde social. D'autre part, les politiques publiques destinées aux quartiers populaires ont paradoxalement alimenté l'image de jeunes continuellement assistés et refusant de s'intégrer. Enfin, en fonction des événements qui ont scandé l'actualité, ces derniers ont régulièrement été présentés sous l'angle d'une menace.

La résorption des bidonvilles, sous le septennat de Georges Pompidou, s'est accompagnée d'une politique de relogement. À partir de milieu des années 1970, les familles maghrébines occupent majoritairement les grands ensembles situés en banlieue et délaissés par les classes moyennes qui s'orientent vers les habitats pavillonnaires. Progressivement, le terme banlieue acquiert une connotation péjorative. Le sens strictement géographique évoquant la partie d'une agglomération urbaine extérieure aux limites administratives de la ville est

supplanté par l'idée de *ghettos* à la française. Dans les années 1980 et 1990, la banlieue désigne des territoires connaissant de lourdes difficultés socio-économiques et faisant l'objet de politiques publiques spécifiques. Les trajectoires individuelles et les particularités des différents quartiers ont été gommées au profit d'une représentation monolithique s'appuyant la présence de quelques caractéristiques récurrentes : de longues barres d'immeubles, une succession de tours, peu d'infrastructures, un faible taux d'emploi, une classe populaire avec un bas niveau de qualification ainsi qu'une forte proportion de jeunes, d'étrangers, de familles nombreuses ou monoparentales.

L'enracinement de la crise économique, la désindustrialisation et le développement d'un chômage de masse ont directement affecté cette partie du corps social. En raison de la fragilité de leur statut, les migrants ont été les premiers affectés par les transformations du travail. Durant cette période, le chômage touche d'abord des hommes, peu qualifiés et occupant des postes fortement touchés par la crise économique, dans les travaux publics ou l'automobile. Par ailleurs, le taux de chômage varie du simple au triple en fonction de la nationalité des travailleurs. En 1985, le chômage des étrangers s'élève à 14 %. Il est de 8,5 % pour les Français. Les étrangers de nationalité européenne connaissent un taux de chômage voisin de celui des Français. Avec un taux de 7,7 %, celui des Portugais est même inférieur à celui des Français. Pour leur part, les Maghrébins font face au taux de chômage le plus important, il est de 15 % pour les Marocains, 17,6 % pour les Tunisiens et 21,9 % pour les Algériens. En 1995, il touche 11 % des Français, 20 % pour des étrangers et 30 % des non-Européens. En perdant leur statut de salarié pour celui de chômeur, les travailleurs étrangers ont aussi perdu leur fonction sociale. Dans la presse, entre les années 1975 et 1985, l'expression « travailleur immigré » a progressivement été remplacée par le seul terme « immigré » (Blanc-Chaléard 2001). La crise économique a fait basculer plusieurs générations dans le chômage ou la précarité et, à cette période, le terme « immigré » s'applique aussi bien aux parents qu'aux enfants nés en France.

Dès les années 1980, les pouvoirs publics officialisent cette précarité urbaine en dressant des listes de zones qui nécessitent une intervention prioritaire (Tissot 2007). Au début du septennat mitterrandien, seuls 48 quartiers, dont 22 se trouvant en Ile-de-France, sont concernés. En 1983, 148 banlieues sont identifiées. En 1993, 546 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont recensées. À la fin des années 1990, le cap des 1300 quartiers est franchi. Les ZUS se définissent comme « des grands ensembles ou des quartiers d'habitats dégradés caractérisés par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi ». Dans ces territoires, entre 1990 et 1999, le taux de chômage passe de 18,9 % à 25,4 %. Durant la même période, pour la métropole, ce taux évolue de 10,8 % à 12,8 %. En dehors des ZUS, le taux de chômage des moins de 25 ans est de 24,5 % en 1999. À la même date, il atteint les 40 % dans les quartiers dits sensibles contre 28,5 % en 1990 (Avenel 2010).

Bien que les situations aient varié en fonction des régions et des différents facteurs de socialisation, dans les années 1980 et 1990, l'image du travailleur maghrébin cède ainsi la place à celle du chômeur maghrébin. Le thème de « l'assimilation » a pour sa part été relayé par celui de « l'inadaptation » de cette partie de la population qui est alors aux prises avec différents mécanismes d'exclusion. Jacques Donzelot résume en ces termes le caractère inédit de ce nouveau contexte : « Il n'y a plus exploitation. Il n'y a plus domination. Il y a un décrochage de la partie "modernisée" de la société qui s'opère sans utilisation de la partie "inadaptée" ni coercition à son égard » (Donzelot 1993).

Paradoxalement, par-delà les effets de la transformation de l'emploi, les politiques publiques relatives à l'habitat, et plus largement à la politique de la ville, ont participé à la

stigmatisation des jeunes de banlieue en s'adressant spécifiquement à une partie territorialisée du corps social. Dans les années 1980 et 1990, dans certains esprits, l'Arabe est éventuellement plus jeune et né en France, mais il reste associé à la figure d'un être socialement assisté qui représente un coût pour la collectivité. Différents travaux ont mis en évidence le caractère discriminatoire de la politique du logement social qui est passée en quelques années « d'une logique quantitative de production de masse à une logique qualitative de gestion du peuplement » (Flamand 1989 ; Sala Pala 2013). Le contrat signé entre les sociétés HLM et l'État stipulé que seuls 10 à 20 % des logements devaient être loués à des étrangers. Dans les faits, une logique de ségrégation spatiale a conduit à attribuer les habitations les plus vétustes aux familles immigrées dont le nombre augmentait au fur et à mesure des demandes de regroupement familial. Dans différentes villes, le taux initialement fixé a largement été dépassé. À titre d'exemple, en 1982, en Ile-de-France, 43 % des immigrés vivent en HLM. Les offices HLM contrôlaient l'accès des familles de migrants par l'instauration de quotas positifs ou négatifs visant à limiter le nombre d'étrangers ou à favoriser au contraire l'installation de Français.

La politique de la ville incarne quant à elle une politique spécifique destinée précisément aux habitants de banlieue. Les différents auteurs qui se sont intéressés à ce dispositif soulignent l'inscription dans le temps d'une démarche qui se voulait initialement provisoire. Dans les faits, la politique de la ville a été reconduite sous chaque gouvernement depuis sa première mouture en 1988 (Jazouli & Rey 2015). Les conventions Habitat et Vie sociale en faveur de la réhabilitation urbaine, édictées à partir de 1977, et la création de la Commission nationale pour le développement social des quartiers créée en 1981, s'apparentent aux prémices de cette action publique qui va s'attacher aux « problèmes des banlieues ». Au début des années 1980, alors que les émeutes dans le quartier des Minguettes marquent l'actualité (Hajjat 2013), le rapport Schwartz sur l'insertion des jeunes (1981) et le rapport Bonnemaïson sur la délinquance (1982) annoncent une évolution décisive vers une approche territoriale des questions d'exclusion. La politique de la ville est une émanation de cette nouvelle approche. Elle s'est construite sur la volonté de lutter contre les inégalités dans le domaine de l'habitat, de l'emploi, de l'éducation, de la sécurité ou encore des transports et s'est concrétisée par un partenariat entre l'État et les collectivités locales. Elle devait participer à la réduction des écarts socio-économiques constatés entre différents territoires avant de disparaître à la faveur d'une réinscription des quartiers concernés dans les dispositifs de droit commun, mais dans les faits, la politique de la ville n'a pas pu atteindre son objectif principal de normalisation des quartiers populaires (Jazouli & Rey 2015).

Selon les lieux et les domaines d'intervention, certains aspects comme la rénovation du bâti, la mobilité sociale ou encore l'accessibilité aux transports publics ont effectivement connu des améliorations. Néanmoins, la politique de la ville a essuyé un certain nombre de critiques en vertu de situations, celle de l'emploi notamment, qui ont stagné ou se sont aggravées. La critique la plus sévère pointe du doigt un effet contreproductif qui, en définissant les quartiers de façon pathogène, a induit chez les habitants de quartiers des réactions de défiance ou des mécanismes de dépendance. La défiance est une conséquence du manque de lisibilité des différents dispositifs qui se sont succédé sur ces territoires. Elle est corollaire à une lucidité des habitants qui ont cru reconnaître dans les sollicitations à la participation, un leurre occupationnel qui ne les rapprochait ni de l'emploi ni de l'action politique et qui leur demandait par ailleurs d'adhérer à une image dévalorisée de leur propre identité (Paugam 2013). Parallèlement, la politique de la ville a induit un rapport de dépendance dans la mesure où elle n'avait aucune prise sur les phénomènes macro-économiques qui généraient les inégalités bien en amont. Dans le bilan qu'ils en dressent, Adil Jazouli et Henri Rey

expliquent qu'elle a surtout servi à « colmater des brèches de plus en plus grandes provoquées par les vagues successives d'une crise sans fin » (Jazouli & Rey 2015 : 182). Dans les années 1980 et 1990, en raison des obstacles qui traversent les sociétés postindustrielles, les habitants des quartiers populaires se trouvent par conséquent pris dans des dispositifs d'allocation ou d'insertion sans cesse renouvelés. Ces deux auteurs se sont interrogés sur les motifs qui ont justifié la pérennité d'une politique aux bilans régulièrement controversés et dont le but aura été en somme la gestion des fractures urbaines et sociales. Le maintien de cette politique des quartiers relève d'après eux de la nécessité pour les gouvernements successifs de réfuter les critiques émises par le Front national, d'une part, en disposant d'un outil témoignant de l'attention portée à la question des banlieues et, d'autre part, en n'endossant pas exclusivement la responsabilité des échecs essuyés dans la mesure où la politique de la ville dépend d'un partenariat avec les collectivités locales. Cyprien Avenel avance pour sa part l'idée selon laquelle les dispositifs d'aides sociales participent à un « aménagement de la pauvreté ». Il éclaire par ailleurs le processus de stigmatisation dont les jeunes de banlieue ont fait l'objet en précisant que « plus les aides s'éternisent et sont nombreuses, plus elles étiquettent l'individu comme personnellement incapable de pouvoir s'en sortir » (Avenel 2010 : 118). C'est précisément en raison de sa spécificité que la politique de la ville a stigmatisé les habitants des quartiers populaires en confortant paradoxalement l'idée de leur supposée inadaptation au monde social.

Au cours des années 1980 et 1990, la sphère médiatique a également joué un rôle dans la construction et la diffusion de cette catégorie stigmatique. L'échec des politiques de retour impulsées à la fin des années 1970 s'est traduit par une plus grande présence des migrants et de leurs enfants sur la scène publique française (Battegay 1992). Les événements impliquant plus ou moins ces derniers ont régulièrement été relayés par la presse. Dans la continuité du « problème immigré », la médiatisation de certains faits a participé à la mise en scène du danger que représenteraient les descendants de migrants africains pour la cohésion nationale. À travers les différentes affaires qui ont été traitées par la presse durant cette période, deux types de danger se lisent en filigrane, la menace délinquante et la menace musulmane.

Les jeunes de banlieue ont d'une part été associés à une nouvelle classe dangereuse (Chevalier 1978). Alors que pour François Dubet, l'expérience de ceux qu'ils nomment les galériens se situe au croisement d'une souffrance intime et de la crise plus générale des modes de protestations, dans la presse les jeunes de banlieue apparaissent sous les traits de délinquants attisant une peur et un fantasme collectif (Dubet 2008). L'apparence du délinquant type est détaillée dès la fin des années 1970 dans un rapport remis au gouvernement par le ministre de la Justice, Alain Peyrefitte (Peyrefitte *et al.* 1977). Les auteurs du rapport établissent un lien entre la délinquance, le fait d'habiter les grands ensembles et le déracinement qu'ont connu la plupart des résidents. La nouvelle classe dangereuse désigne ainsi de jeunes hommes âgés de 18 à 30 ans, issus de l'immigration, résidant en banlieue, sans qualification ou au chômage.

Ce thème de la délinquance a surtout été médiatisé à travers les émeutes qui ont ponctué les années 1980 et 1990. Ces troubles ont régulièrement émergé suite à des violences policières. Ils concrétisaient une contestation politique et mettaient en scène un rejet des diverses formes de représentation de l'État. Au cours des années 1970, des événements de ce type se sont déjà produits dans la banlieue lyonnaise, mais la première couverture médiatique de grande ampleur a lieu lors des rodéos des Minguettes à Vénissieux en 1981. Par la suite, la presse a régulièrement couvert ce type de faits : les échauffourées qui éclatent suite à la blessure par balle de Toumi Djäïdja en 1983, celles qui suivent la mort de Aziz Bouguessa en 1987 ou encore

les émeutes de Vaulx-en-Velin après la mort de Thomas Claudio à hauteur d'un barrage policier en 1990. Dans la semaine qui suit cet événement, 60 articles de presse et 34 reportages audiovisuels y sont consacrés (Collovald 1999). Durant cette décennie, alors que ce mode de protestation s'enracine dans différentes banlieues françaises, tous les ans, à l'occasion de chaque nouvelle révolte des quartiers, la colère, mais surtout la violence des jeunes de banlieue fait l'objet de larges reportages dans les différents organes de presse. Ces reportages s'appuient sur une approche stéréotypée questionnant les caractéristiques personnelles des émeutiers au détriment des rouages de l'exclusion sociale, économique et politique. Par exemple, dans le cas des Minguettes, qui inaugure et inscrit dans la longue durée ce traitement médiatique, les tensions locales et les propos offensants du maire communiste à l'égard "des jeunes arabes" ont été occultés (Hajjat 2013 ; Sedel 2013).

Parallèlement à cette image de délinquants, les descendants de migrants maghrébins ont également été associés à une potentielle menace musulmane. Dès les années 1980, lors des grèves des usines automobiles, le respect des pratiques religieuses est apparu comme une des revendications des ouvriers musulmans (Gay 2015). De la même manière, dans les quartiers, des plaintes ont émergé quant à l'absence de lieu de culte. Dans le champ politique, en fonction du contexte international, ces manifestations d'une identité religieuse appartenant au monde arabo-musulman ont été perçues comme un défaut d'assimilation, une entrave à la laïcité et dans les cas les plus extrêmes comme une menace terroriste (Geisser & Zemouri 2007). Durant les années 1980 et 1990, en relayant les débats récurrents sur la question, les organes de presse ont alimenté le climat de suspicion à l'égard des migrants originaires du Maghreb et de leurs descendants. Différents événements mettant en scène le monde arabe et l'islam ont ainsi connu une forte résonance médiatique : la révolution iranienne de 1979, les violences qui ont fait suite à la fatwa lancée contre Salman Rushdie en 1989, les polémiques qui ont accompagné l'expulsion des trois collégiennes voilées de Creil en 1989, la guerre du Golfe de 1990 ou encore les attentats de 1995 attribués au Groupe Islamique Armée et mettant notamment en cause Khaled Kelkal, âgé de 24 ans au moment des faits et lui-même originaire de la banlieue lyonnaise. L'arrestation, au cours de laquelle il a été abattu, a été filmée et retransmise au journal de 20 h de France 2.

Progressivement, les débats sur la place de l'islam en France d'une part et sur l'islamisme d'autre part ont favorisé un amalgame associant les banlieues à un terreau du "péril vert" et leurs habitants à des ennemis de l'intérieur (Deltombe 2007). Dans l'ouvrage qu'il consacre à « l'islam imaginaire », Thomas Deltombe revient sur la construction de la menace musulmane en mettant en évidence le rôle joué par la course à l'audience et les alliances politiques contractées par les principales chaînes de télévision française. Alain Battégay et Ahmed Boubeker ont pour leur part enregistré une « surconsommation d'informations » au moment de la seconde guerre de Golfe, entre août 1990 et mars 1991, 44 % des magazines ont consacré leur une à cet événement. Ils notent par ailleurs dans la presse de l'époque les comparaisons faites entre Saddam Hussein et Hitler, la manière dont les appels du dirigeant irakien ont été associés à des appels au djihad et la référence à un « islam satanisé » (Battégay & Boubeker 1992).

Le corpus de travaux sur les quartiers populaires montrent qu'à différents moments au cours des années 1980 et 1990, le traitement médiatique des banlieues a mis en exergue la violence des jeunes en raison de leur potentiel délinquant, de leurs pratiques religieuses ou de l'islamisme auquel ils pourraient adhérer. Le nouvel homme arabe prend alors les traits d'un jeune d'origine maghrébine que l'on pense inadapté, socialement assisté et potentiellement violent. Les transformations de l'emploi en générant une hausse du chômage chez les migrants

postcoloniaux et leurs descendants ont d'une part consacré leur supposée inadaptation au monde social. D'autre part, les politiques spécifiques développées à l'intention des banlieues ont pu avoir des effets contreproductifs sur les populations elles-mêmes et induire l'idée de jeunes refusant de s'intégrer et se complaisant dans l'assistanat. Enfin, l'approche médiatique des questions relatives aux zones périphériques a joué un rôle dans la mise en scène de jeunes dangereux.

3 – L'identité stigmatisée au sein des mouvements militants

Un dernier type de travaux sur la condition des migrants et descendants de migrants en France expose la manière dont ces derniers ont investi leur identité pour dénoncer une oppression spécifique et se mettre en quête d'autonomie. Dans les années 1970, la saillance de l'identité et de la question raciale apparaît à travers les actions des Comités Palestine puis du Mouvement des Travailleurs Arabes et de la Gauche Arab (3.1). Dans les années 1980, la figure du travailleur arabe est remplacée par celle du jeune de banlieue, mais l'identité stigmatisée est à nouveau investie par des militants d'ascendance nord-africain pour servir de base aux revendications (3.2).

3.1 - Les mobilisations des années 70

Des Comités de soutien à la Révolution palestinienne sont créés en 1970, à Paris, lors des événements de Septembre Noir. En 1971, ils prennent le nom de Comités Palestine et se définissent comme une formation anti-impérialiste et une organisation de masse des travailleurs arabes. Ils sont composés de militants d'extrême gauche, de maoïstes (Gauche Prolétarienne, Vive la Révolution) ainsi qu'à un degré moindre de militants trotskystes, d'étudiants du Maghreb et du Moyen-Orient (syriens, libanais, égyptiens, palestiniens...). Des travailleurs immigrés se rapprochent de ces derniers pour se tenir informés de la situation en Palestine. Leurs actions dépassent rapidement le seul soutien à la Palestine pour se concentrer sur les conditions de logement, de travail et d'immigration. Le mouvement s'autonomise et s'étend à la région marseillaise où des comités locaux se constituent avec l'appui des maoïstes et des milieux chrétiens. En ce qui concerne le soutien à la Palestine, les militants entendent fournir une aide matérielle, mais aussi un renfort politique en considérant que la lutte en Palestine incarne l'avant-garde de la Révolution arabe. Pour ce qui est du soutien aux travailleurs immigrés en France, ils déclarent s'inscrire dans « une lutte contre l'exploitation capitaliste et la domination impérialiste sur le pays d'origine des immigrés ». Dans les années 1970, les migrants constituent 60 % des OS, en contexte de crise ils estiment être les premiers à subir « les mesures discriminatoires et arbitraires » (Brahim, 2021).

Les Comités Palestine dénoncent une trentaine d'actes racistes en 1971. Le laxisme dont feraient preuve les institutions françaises a rapidement été pointé du doigt. La moitié des violences répertoriées se sont produites dans la capitale et ont causé la mort de sept personnes. Au mois d'octobre, la mort de Djellali Ben Ali à Paris entraîne une forte mobilisation de la part des migrants, de l'extrême gauche, des milieux chrétiens et de certains intellectuels (Sartre, Foucault, Passeron, Genet, Leiris, Deleuze...). La manifestation qui suit est considérée comme la première de cette ampleur à être menée depuis le 17 octobre 1961 (Guidice 1992). Les faits sont interprétés comme des crimes racistes qui marquent le paroxysme de la violence à laquelle sont confrontés les travailleurs arabes.

Après deux ans d'activité, les Comités Palestine estiment avoir permis le développement d'un « mouvement de masse arabe », mais la trop grande diversité d'opérations et l'incapacité

à agir sur tous les fronts les poussent à se dissoudre pour permettre « l'émergence de structures moins rigides et plus adaptées, en mesure de suivre le mouvement naturel des masses » (Hajjat 2008 ; Brahim, 2021). En 1972, le MTA prend le relais des Comités Palestine. Un nouveau meurtre, commis à Lyon en juin 1972, donne son impulsion au mouvement. Le MTA est officialisé par la tenue d'un congrès fondateur et par la publication d'un nouveau journal, le « Journal des travailleurs arabes », qui prend la relève du « Journal de soutien à la révolution palestinienne ». Il s'agit pour les militants du MTA de défendre les travailleurs arabes mais aussi d'affirmer l'arabité du mouvement, l'accent étant porté sur le fait de donner « un caractère, une personnalité, un visage arabe aux luttes menées localement par les travailleurs immigrés » (Brahim 2015). Le MTA connaît un nouvel essor suite à la politisation des crimes racistes de 1973 (Bernardi & al. 1976 ; Temime 1991 ; Gastaut 1993 ; Noiriel 2007 ; Tevanian 2017). Des comités ont été créés dans différentes villes, à La Ciotat, Toulon, Draguignan, Fos-sur-Mer, Montpellier, Bordeaux, Sochaux, St-Etienne, Grenoble, Lyon, Clermont-Ferrand, Mulhouse, Nancy, Strasbourg et Lille. Les militants constatent que la stabilisation des comités locaux du MTA n'a été possible que dans quelques régions, autour d'Aix-en-Provence, Marseille, Paris et dans une moindre mesure à Toulouse, et seulement en des endroits où s'est créé « un cadre autonome de réflexion propre aux travailleurs arabes : la Gauche arabe » (*ibid.*). Cette Gauche Arabe est alors constituée d'un groupe de militants œuvrant au sein du MTA et dont le rôle est de structurer, d'orienter et de favoriser la continuité des luttes et le développement du mouvement. Sa principale fonction réside dans sa capacité à convertir l'objet des luttes en une forme nouvelle, en adéquation avec l'évolution de la situation. Ce groupe décidait de la cristallisation ou de la transformation des luttes et assurait le lien entre les travailleurs arabes et français.

Suite à l'adoption des circulaires Marcellin-Fontanet en 1972, les luttes se concentrent sur les demandes de régularisation. À cette occasion, les militants font des crimes racistes le fer-de-lance des revendications. En juillet 1973, au cours d'une réunion qui rassemble des maoïstes, des militants du MTA et du CDVDI, les participants expliquent qu'ils souhaitent mettre à profit la période allant jusqu'au 30 septembre 1973, date à laquelle doivent prendre effet les circulaires Marcellin-Fontanet, « pour rassembler un maximum de clandestins et lancer une offensive » (Brahim, 2021). Dans cette logique, leur stratégie consiste à se tenir au plus près des possibles foyers de révoltes, dans les usines, au sein des logements précaires et dans les villes où se produisent des crimes racistes. Les violences de ce type sont considérées comme une brèche qui impose la présence des militants sur les lieux afin qu'ils puissent saisir les médias et imposer leur vérité sur les faits avant que les discours officiels ne les devancent.

Après la mort du chauffeur de bus en 1973, alors que les agressions racistes se multiplient, la région marseillaise devient l'épicentre des luttes. Dès le mois de septembre, les militants du MTA mettent en place des commissions d'enquête populaires pour élucider les crimes, des groupes d'autodéfense, des stages nationaux des travailleurs et de la Gauche Arabe et des manifestations. Ils lancent également une grève générale contre le racisme. Trois temps sont relatés dans la presse. D'après *Le Provençal*, le 3 septembre, « le mouvement est suivi par 60 % des 30 000 travailleurs nord-africains » des Bouches-du-Rhône. La grève du 4 septembre est « fortement suivie parmi les 20 000 travailleurs immigrés employés dans la région de Toulon ». Le 10 septembre enfin, la grève s'étend à toute la Côte d'Azur et à nouveau, il est indiqué que l'appel a largement été suivi par les travailleurs immigrés. En septembre, la contestation se propage, des grèves sont menées à Paris, Toulouse ou encore Mulhouse. Plusieurs mobilisations ont également lieu suite à l'attentat au consulat d'Algérie. Quelques heures après l'explosion, les dockers algériens arrêtent le travail et des manifestations ont lieu à Marseille ainsi qu'à Aix-en-Provence. Le 15 décembre, un millier de personnes se regroupent

sur les lieux de l'attentat. Le 16 décembre, toujours à Marseille, une nouvelle mobilisation a lieu pour accompagner la levée des corps des victimes de l'attentat. 3 000 personnes y participent, les RG qualifient « d'exceptionnelle » l'ampleur de ce rassemblement. Le lendemain, le mouvement est reconduit à différents endroits. À Aix, « 350 personnes, dont une trentaine d'Européens » manifestent. À l'usine Solmer de Fos-sur-Mer, 250 travailleurs immigrés se mettent en grève. Ils sont 350 à la raffinerie de sucre Saint-Louis dans le 15^e arrondissement de Marseille, 150 dans les usines sous-traitantes des chantiers navals de La Ciotat et 50 dans la zone industrielle de Vitrolles. Le slogan « Pompidou, complice des assassinats » est un des principaux mots d'ordre des rassemblements. Le MTA incrimine les actions d'individus isolés, mais aussi « le laxisme du gouvernement français » et plus largement « le système capitaliste ». La « marginalisation, les expulsions, les licenciements, les crimes dont sont victimes les immigrés » font, d'après eux, partie d'un plan d'ensemble dirigé par des milieux patronaux qui manipulent d'une part l'opinion pour rendre les Arabes responsables de la crise et qui poussent d'autre part à l'action des groupes fascistes (Brahim 2018).

Dans un rapport des renseignements généraux daté de 1974, il est indiqué qu'en « raison de leur action basée sur la violence et en raison de leur forte capacité de mobilisation, les dirigeants du MTA constituent un réel danger pour la Défense » (Brahim, 2021). Ces derniers étaient surveillés par les Services d'Assistance Technique (SAT). Durant la période coloniale, ces services permettaient à l'armée d'exercer un contrôle d'ordre politique sur les colonisés. Les SAT perdurent par-delà la décolonisation et assurent, durant les années 1970, l'encadrement des migrants issus des anciennes colonies (Hajjat 2008). Le 2 novembre 1973, sous la présidence du directeur général de la police nationale, se tient une réunion sur « les problèmes algériens en France ». Les participants s'interrogent sur la hausse des crimes après le meurtre du chauffeur de bus ainsi que sur les pays ou les organisations qui auraient un intérêt à voir se dégrader les relations franco-algériennes. Ce faisant, ils livrent leurs points de vue sur « les affaires criminelles où les Algériens sont victimes, les influences politiques et l'implantation des SAT en province ». Le directeur général de la police nationale demande la « création en province de services analogues au SAT de Paris ». Implanté à Marseille, Lyon, Lille, Grenoble, Nice, Argenteuil, Metz, Thionville, Bordeaux, Strasbourg, ces services doivent « se différencier des services de police normaux et être en étroite liaison avec le cabinet du préfet ». Ces organes vont par ailleurs se rapprocher de l'Amicale des Algériens en Europe, des consulats et des mosquées pour endiguer l'action du MTA. Cette entreprise de répression s'ajoute aux mesures d'expulsions touchant spécifiquement les militants. Dans le sud de la France, le mouvement est en partie disséminé suite aux grèves de la faim de 1974 et à la politique d'expulsion menée par Michel Poniatowski alors ministre de l'Intérieur (*ibid.*). À Marseille, toutefois, on trouve encore quelques traces du MTA. Le mouvement signe notamment le tract dénonçant la mort d'un ressortissant algérien, abattu par un policier à la gare Saint-Charles le 23 novembre 1977.

À Paris, la dissolution du MTA prend effet en 1976. Elle est provoquée par une crise interne qui a commencé un an auparavant. Le MTA s'est construit sur l'idée que la mission des militants était de servir « le mouvement des masses » par la propagande, l'agitation et le développement d'outils de lutte. L'existence même des luttes dépendait selon eux de la « fusion entre les militants et les masses populaires » (Brahim 2021). Or, en 1976, des militants émettent des reproches à une « bande » qui se serait constituée au sein du MTA. Ces membres auraient abandonné la pratique militante et le terrain politique pour s'en tenir à des postures et à de « l'opportunisme militant ». Ils auraient invalidé des initiatives venant des masses en préférant se concentrer sur leurs propres intérêts. Cette bande se serait incarnée dans la troupe de théâtre El Assifa, créée en 1973, lors des grèves de la faim, pour mettre en scène la lutte contre les circulaires Marcellin-Fontanet. La prise d'indépendance d'El Assifa aurait conduit à un

affaiblissement puis à une dissolution du MTA. Un militant marseillais explique pour sa part que c'est la question sahraouie qui a en réalité divisé l'unité des travailleurs arabes et favorisé la dispersion du mouvement. La plupart des anciens militants se sont ensuite orientés vers la sphère associative ou médiatique (Hajjat 2013).

3.2 - Les mobilisations des années 80 et 90

Dans les années 1980, les jeunes générations d'ascendance nord-africaine sont appelés « les jeunes immigrés » alors que la plupart d'entre eux, au fur et à mesure que s'éloigne le mythe du retour, sont nés en France (Sayad 2006 ; Simon 2000 ; Guénif 2003 ; Guénif 2006 ; Guénif et Mace 2004) . En 1984, les membres du Collectif Jeunes de Paris et de la région parisienne dressent un bilan de la Marche de 1983 dans lequel ils réaffirment en ces termes leur identité : « Nous, jeunes issus de l'immigration, revendiquons le droit à l'intégrité physique, morale, politique et sociale » (Brahim 2015). Les témoignages des acteurs de l'époque apportent des précisions sur les modes d'identification. Un militant marseillais indique que lui et le groupe de marcheurs auquel il appartenait s'autodésignaient comme « des jeunes issus de l'immigration », mais aussi comme « des Arabes ». Une marcheuse indique, quant à elle, avoir eu conscience du fait que les discriminations et les violences étaient dirigées contre eux parce qu'ils étaient "arabes", et en tant que tels « des victimes potentielles ». Il semble que l'expression "jeune issu de l'immigration", tout comme le terme "Beur", aient remplacé la catégorie "travailleurs arabes", mais les revendications se poursuivent autour des mêmes thèmes. Les membres de SOS Avenir Minguettes dénoncent l'inégal accès aux biens et aux services publics, la précarisation de la situation administrative des migrants et de leurs enfants, les discriminations à l'embauche, les difficultés d'accès au logement, à la scolarité ou encore à la formation professionnelle et, enfin, l'inégalité devant la police, la justice et la loi.

La question de l'autonomie, incarnée par la Gauche Arabe durant la décennie précédente, semble quant à elle transparaître à travers l'asyndicalisme, l'apolitisme et les défiances à l'encontre d'éventuelles récupérations. La Marche, les grèves de la faim et les émeutes qui ont marqué le début des années 1980 ont par exemple pu être présentées comme différentes formes d'autonomie (Abdallah 2000 ; Boubeker et Hajjat 2008). L'enquête dirigée par François Dubet offre des témoignages qui permettent d'éclairer ce point. Lors d'une rencontre avec les enquêtés qui a lieu suite à la Marche de 1983, les sociologues posent la question de l'autonomie du mouvement. Une frange des jeunes présents considère « qu'il faut d'abord se constituer en force autonome capable de faire reconnaître une identité ». Dubet précise que cette volonté est dictée par la conviction que les alliances avec les syndicats ou les partis politiques est impossible, ces derniers étant considérés comme des ennemis oeuvrant en réalité pour des intérêts particuliers. Dans la même optique, dans un communiqué de presse rédigé en novembre 1983 par le Comité de soutien et d'accueil à la Marche pour l'égalité, à Paris, l'auteur du texte introduit son propos en rappelant qu'« à la suite d'un combat de 29 jours [...] les grévistes de la faim lyonnais dessinèrent les contours d'un combat de plus longue haleine, celui qui pourrait conduire la jeunesse immigrée elle-même à travers sa propre organisation et selon ses formes d'expression spécifiques » (Dubet 2008).

En ce qui concerne les formes de revendications durant cette période, les ouvrages sociologiques mettent en évidence une concomitance des protestations spontanées et des actions concertées. On note d'une part un usage renouvelé de l'émeute comme moyen de contester l'ordre établi et d'intervenir dans le débat public. On relève d'autre part l'existence de collectifs structurés qui ont employé un répertoire d'actions allant de la grève de la faim à l'occupation d'espace en passant par l'organisation de rencontres nationales, de concerts ou de marches. Les émeutes dont il est question dans la littérature se distinguent par le fait que les participants

vivent en banlieue et n'appartiennent *a priori* à aucun mouvement politique, syndical ou associatif. Elles se manifestent par la destruction de mobilier urbain, de bâtiment public, de commerces ou de voitures. À partir de 1979, les premières émeutes sont enregistrées dans la banlieue lyonnaise. Elles atteignent un paroxysme en 1981 (Hajjat 2013). Le quartier des Minguettes à Vénissieux apparaît alors comme l'épicentre d'un phénomène qui se propage en quelques semaines à la région parisienne et marseillaise. Les jeunes des Minguettes se livrent à des « rodéos » avec des voitures volées auxquelles ils mettent ensuite le feu. Ces scènes finissent régulièrement par des heurts avec les forces de police. Durant l'été 1981, 250 véhicules ont été incendiés dans différentes banlieues françaises. Entre octobre 1990 et mai 1991, des émeutes d'une ampleur similaire ont été répertoriées à Vaulx-en-Velin, Argenteuil, Sartrouville et Mantes-la-Jolie. Par-delà ces deux moments qui se distinguent par leur envergure et leur forte médiatisation, des jeunes habitant les quartiers populaires ont à diverses reprises exprimé leur mécontentement en descendant dans la rue de manière spontanée et virulente. À la fin des années 1980 et davantage encore durant les années 1990, le phénomène a régulièrement été recensé à la périphérie de différentes villes françaises et non plus dans les seules agglomérations lyonnaises, parisiennes ou marseillaises.

L'analyse de ces émeutes a suscité des polémiques. Alors que les pouvoirs publics y ont vu un type de délinquance, plusieurs sociologues ont montré qu'elles constituaient une forme élémentaire de protestation. Les crimes racistes, mais aussi les jugements prononcés à l'issue des procès, ont généralement constitué le point de départ des émeutes. Ils ont été perçus comme la preuve et le symbole de la violence sociale dirigée contre les habitants des quartiers populaires. Ainsi, la question de l'injustice est omniprésente dans les analyses produites sur ce phénomène. François Dubet explique que les rodéos des Minguettes de 1981 ressemblaient davantage aux émeutes qui se tenaient aux États-Unis qu'aux « bagarres rituelles des blousons noirs et des loubards des décennies précédentes [...] ». Il ne faisait aucun doute que nous étions très au-delà des problèmes classiques de l'adolescence et de la jeunesse ouvrière et qu'il était absurde de ne voir que des affaires de délinquance dans les révoltes de ces jeunes de banlieue » (Dubet 2008 : 10). Lorsqu'il revient sur ces événements, Toumi Djaïdja, un des instigateurs de la Marche, déclare pour sa part que les rodéos n'étaient qu'une « forme de protestation violente et spectaculaire » (Djaïdja & Jazouli 2013 : 31). Il rappelle que les jeunes étaient « les premières victimes » et que les émeutes étaient une « forme de réponse à des violences policières quotidiennes réelles, mais jamais évoquées et encore moins à la une des journaux ». Il ajoute : « C'est vraiment et tout simplement d'une soif de justice dont il était question et je ne cesserai jamais de le dire ».

Cette période est également marquée par des mobilisations collectives organisées par des descendants de migrants nord-africains et au cours desquelles la dénonciation des crimes racistes et de leur traitement reste une constante (Abdallah 2007, 2012 ; Ben Mohammed 2015 ; Bouamama 1994). À la fin des années 1970 et au début des années 1980, différents collectifs se sont créés. Ce fut le cas par exemple de Rock Against the Police puis de l'association Guttenberg en région parisienne ou encore de Zaâma des banlieues dans le bassin lyonnais. Bien qu'elles aient parfois été opposées en matière de stratégies et d'orientation politiques, la plupart des structures qui ont alors émergé ont fini par se rassembler en un réseau national sous l'impulsion donnée par la Marche pour l'égalité et contre le racisme. Elles ont formé le noyau à partir duquel s'est constitué ce qu'on a appelé « le mouvement beur » (Hajjat 2013). Les membres de ces collectifs étaient proches des mouvements d'extrême gauche, des milieux chrétiens progressistes ou des associations de soutiens aux travailleurs immigrés. Comme la génération des pères auparavant, les jeunes habitants de cités se mobilisaient afin de revendiquer une amélioration de leurs conditions de vie et de contester les facteurs d'exclusion

auxquels ils étaient confrontés. La question des violences a également constitué l'élément déclencheur des actions. Adil Jazouli rappelle que les manifestations menées durant cette période ont d'abord été « des réponses à des situations d'extrêmes tensions » mettant en scène « des crimes à caractère raciste, des conflits violents avec certains représentants des forces de l'ordre ou des jugements considérés comme injustes et discriminatoires » (Jazouli 1992 : 26 ; Jobard 2002).

Les événements qui ont précédé la création de l'association SOS Avenir Minguettes et le lancement de la Marche pour l'égalité et contre le racisme relèvent précisément de ces moments d'extrêmes tensions. Durant l'été 1983, les violences à caractère raciste se multiplient. Parallèlement, dans la cité des Minguettes, identifiée comme un foyer central d'émeutes, les affrontements entre les jeunes et les forces de l'ordre sont une constante. Toumi Djaidja évoque les contrôles effectués par des policiers qui se comportaient comme « des cowboys » et qui les traitaient comme des « résidus de la guerre d'Algérie » (Djaïdja & Jazouli 2013 : 52). Il décrit une situation devenue insoutenable et une série d'actions et d'incidents qui ont conduit à l'organisation de la Marche. Le 21 mars 1983, pour protester contre de nombreuses arrestations suite à une perquisition policière qui a dégénéré, un sit-in est organisé devant la mairie par des jeunes du quartier. Une centaine de personnes y participent. Le 28 mars, une dizaine de jeunes âgés d'une vingtaine d'années entament une grève de la faim en vue de faire entendre leurs revendications : « cessation des poursuites contre les jeunes arrêtés lors des récentes échauffourées, déplacement de certains policiers racistes et embauche des jeunes dans un projet de réhabilitation du quartier » (Dubet 2008 : 439). La grève prend fin le 7 avril lorsque la préfecture propose aux grévistes l'organisation d'une réunion. L'association SOS avenir Minguettes est créée à l'issue de cette mobilisation. Cela étant, les violences ne prennent pas fin. Le 21 juin, alors qu'il tente d'aider un garçon attaqué par un chien policier, Toumi Djaidja est blessé par balle suite au tir d'un policier. Avec le soutien du père Delorme, durant son hospitalisation, il lance l'idée de la Marche pour l'égalité et contre le racisme.

La Marche part de Marseille le 15 octobre 1983. Au fur et à mesure de son passage dans différentes villes de France, le cortège s'agrandit. À leur arrivée à Paris le 3 décembre, les marcheurs rassemblent 100 000 personnes. La question des crimes racistes a été un déclencheur de la mobilisation, elle reste omniprésente au cours du parcours. À Marseille, durant les mois précédents, une série de crimes avaient endeuillé les familles. À Strasbourg, au mois de novembre, la mobilisation prend une tournure décisive suite à l'annonce du meurtre d'Habib Grimzi dans le Bordeaux-Vintimille. Enfin, comme c'était le cas lors des mobilisations des années 1970, les manifestants en tête du cortège brandissent des photos de jeunes morts. La question transparaît également dans les revendications qui sont portées par les Marcheurs. Toumi Djaidja évoque une demande d'égalité qui concernait différents domaines. Il s'agissait d'atteindre une égalité de traitement de la part de la police et de la justice, ainsi qu'une égalité d'accès au travail et au logement. Sous la présidence de François Mitterrand, le gouvernement français a paradoxalement offert aux marcheurs ce qu'ils ne demandaient pas, à savoir l'instauration d'une carte de séjour de dix ans. La question était à l'étude depuis plusieurs mois. Abdellali Hajjat explique que sous l'influence de certains acteurs associatifs et politiques, le discours initial des marcheurs a été soumis à « une série de cadrages » qui ont contribué à moduler leurs revendications. En l'occurrence, les membres de la Cimade ont accompagné les marcheurs, ces derniers avaient par ailleurs lancé une campagne pour la carte de dix ans dès le mois de juillet 1983 (Hajjat 2013 : 145).

Malgré le trouble entourant les revendications et les réponses apportées, la Marche a été perçue comme une réussite. Le fait de poursuivre l'action collective en se structurant à l'échelle

nationale a par contre représenté un obstacle difficilement franchissable. Les nouvelles tentatives de mobilisations nationales, le rassemblement orchestré par Convergence 84 puis la Marche de 1985, ont rencontré un succès mitigé. Les différents groupes qui gravitaient autour de la mobilisation de 1983 partageaient le même diagnostic, mais leurs positions divergeaient quant à la manière de faire avancer leurs revendications. Trois principales formations se distinguent, le collectif parisien, l'association SOS avenir Minguettes et le collectif Rhône-Alpes. Ce dernier est notamment à l'origine des Assises nationales des associations des jeunes issus de l'immigration qui se tiennent à Lyon et Saint-Étienne en 1984. Les tensions entre les groupes, mais également au sein des groupes ont conduit à leur dissolution (Jazouli 1992). Par-delà les problèmes de structuration et d'organisation qu'ont rencontré les différents collectifs, les militants insistent aussi sur le rôle qu'a joué la récupération institutionnelle de l'antiracisme avec la création de SOS Racisme ou de France plus.

Des structures réduites concentrées sur l'action locale ont finalement pris le relais. François Dubet parle pour sa part d'un développement de micromouvements (Dubet 2008). Dans leur grande majorité, ces mouvements ont été créés suite à la mort d'un habitant de la cité. Ils ont pris la forme de comités de soutien, de comités justice et vérité et se sont parfois transformés en association. Parmi elles, les Jeunes Arabes de Lyon et Banlieue (JALB) qui succède à Zaâma des banlieues en 1985 en mettant l'accent sur un usage contestataire du droit (Nasri 2011). Le mouvement Résistance des Banlieues dans les Yvelines qui émerge suite aux émeutes qu'a causé à la mort d'un jeune de 21 ans à Vaulx-en-Velin avec la volonté d'intervenir sur la question police-justice. Le Mouvement de l'Immigration et des Banlieues (MIB) constitué en 1995 s'est également saisi de cette question. Mogniss H. Abdallah le décrit à la fois comme « un réseau interassociatif [...] un mouvement politique autonome et une sorte de syndicat des quartiers populaires » (2012 : 128). Il explique qu'à la différence des structures qui sont nées après la Marche, le MIB a tenté d'agir à l'échelle nationale.

Conclusion

Les politiques identitaires font l'objet d'une vive controverse dans le débat politique et scientifique contemporain. Il existe une forte tension entre d'un côté des politiques identitaires dites conservatrices ou réactionnaires comprenant les politiques migratoires de droite ou d'extrême droite régulant la mobilité sur la base des identités mais dénonçant l'autodéfinition des groupes infériorisés comme une forme de communautarisme menaçant la cohésion nationale et la démocratie, et de l'autre des formes de politiques identitaires dites progressistes ou de gauche émanant des groupes minorisés se positionnant en faveur de la justice sociale et du processus démocratique à partir de ce qui en eux a été rendu particulier et inférieur. Cette revue de littérature montre que ces deux formes de politiques identitaires sont présentes en France entre les années 70 et 2000. La première s'incarne dans la politique d'immigration française qui limite depuis les indépendances les entrées de migrants venant des anciennes colonies françaises ou dans la politique à destination des quartiers populaires qui a contribué à la stigmatisation des descendants de migrants africains et nord-africains. La deuxième forme de politiques identitaires est représentée par les mouvements sociaux menés par les militants nord-africains et leurs descendants durant cette même période.

Dépasser cette controverse et cet état de l'art qui met bien en évidence les deux perspectives différentes sur les politiques identitaires, celles de l'Etat d'une part et celle des militants de l'autre, demanderait de prendre de la distance avec la potentielle confusion qu'entraîne la notion de politiques identitaires (Kurzweily & al. 2023) et d'observer ce qui est

en jeu à travers les luttes des groupes minorisés non plus à une échelle macro ou méso-sociale mais à une échelle microsociale, à l'échelle des individus. En étant appliquée indifféremment aux politiques gouvernementales comme aux mouvements militants, la notion de politiques identitaires tend à gommer la distinction entre les logiques de pouvoir et d'oppression émanant de l'Etat et les logiques de contestations sociales émanant des groupes minorisés. Elle tend également à occulter l'intersectionnalité des conditions sociales (Hill Collins and Bilge 2016 ; Crenshaw 1989, 1990 ; Cho, Crenshaw, and McCall 2013) et la complexité des constructions identitaires individuelles. Ce qui apparaît comme déterminant au sein de ce que l'on nomme les politiques identitaires n'est pas une identité fixe, mais une identité niée et en recherche d'elle-même. Il semble que le point nodal au sein des mouvements sociaux s'incarne dans l'expérience du sujet, en particulier son expérience au sein des structures sociales générant des inégalités et le conduisant à la recherche d'une alternative, d'une possibilité d'exister en dépit des assignations identitaires systémiques qui pèsent sur sa trajectoire sociale. Dépasser la controverse sur les politiques identitaires et l'état de l'art présenté ici impliquerait ainsi d'observer la quête du sujet, autrement dit les processus de subjectivation individuelle à l'œuvre au sein des mouvements collectifs d'émancipation.

BIBLIOGRAPHIE

ABDALLAH, Mogniss H. 2000. *J'y suis, j'y reste ! : les luttes de l'immigration en France depuis les années soixante*. Paris : Éd. Reflex.

———. 2007. « Les mères de la place Vendôme (1982-1986) ». *Plein droit* 72 (1) : 33-39.

———. 2012. *Rengainez, on arrive ! : chroniques des luttes contre les crimes racistes ou sécuritaires, contre la hagra policière et judiciaire des années 1970 à nos jours*. Paris : Libertalia.

AVENEL, Cyprien. 2010. *Sociologie des « quartiers sensibles »*. Sous la direction de François de Singly. Paris : Armand Colin.

BALIBAR, Étienne, et WALLERSTEIN, Immanuel. 1997. *Race, nation, classe : les identités ambiguës*. Paris : Éd. La Découverte & Syros.

BATTEGAY, Alain. 1992. « La médiatisation de l'immigration dans la France des années 80 ». *Les annales de la recherche urbaine* (57-58) : 104 -114.

BATTEGAY, Alain, et BOUBEKER Ahmed. 1992. « Les médias, la guerre du Golfe et les figures de l'opinion arabe en France ». Dans *Médias et minorités ethniques. Le cas de la guerre du golfe*, sous la direction de Stefano Allievi, Albert Bastenier, Alain Battegay, et Ahmed Boubeker. Louvain-la-Neuve : Academia-Erasme.

BEN MOHAMED, Hassan, et EL JARROUDI Majid. 2015. *La gâchette facile*. Paris : Max Milo.

BERNARDI, François-Noël, PANZANI Alexandre, DISSLER Jean et DUGRAND Alain, 1976. *Les Dossiers noirs du racisme dans le Midi de la France*. Paris : Éd. du Seuil.

BERNSTEIN, Mary. 2005. "Identity Politics". *Annual Review of Sociology*. 31. Annual Reviews: 47–74.

BLANC-CHALEARD, Marie-Claude. 2001. *Histoire de l'immigration*. Paris : La Découverte.

BLEICH, Erik. 2003. *Race politics in Britain and France : ideas and policymaking since the 1960's*. Cambridge, UK ; New York : Cambridge University Press.

BOUAMAMA, Saïd. 1994. *Dix ans de marche des beurs, chronique d'un mouvement avorté*. Paris : Desclée de Brouwer.

———. 2009. *Les classes et quartiers populaires. Paupérisation, ethnicisation et discrimination*. Paris, Éditions du Cygne, Collection recto-verso.

———. 2011. *Les discriminations racistes : une arme de division massive*. Paris : L'Harmattan.

BOUBEKER, Ahmed, et HAJJAT Abdellali (dir.). 2008. *Histoire politique des immigrations (post)coloniales : France, 1920-2008*. Paris : Éd. Amsterdam.

BRAHIM, Rachida. 2015. « La race du militantisme », *Migrations Société*, n°159-160.

———. 2017. « Nous exécutons le racisme » : contrôle migratoire et approche culturaliste des crimes racistes dans la France des années 1970 ». Sous la direction de Narguessa Keyhani et Sylvain Laurens, *Cultures & Conflits*, 107 : 43-60.

———. 2018. « L'antiracisme politique à Marseille, 1968-1983 ». Dans *Marseille années 68*. Sous la direction d'Olivier Fillieule et Isabelle Sommier. Paris : Presse de Sc.Po.

———. 2021. *La race tue deux fois. Une histoire des crimes racistes en France (1970-2000)*, Editions Syllepse, Paris.

CHABAL, Emile. 2015. *A Divided Republic: nation, state and citizenship in contemporary France*. Cambridge University Press.

———. 2016. "French Political Culture in the 1970s. Liberalism, Identity Politics and the Modest State" in *Geschichte und Gesellschaft* (Vol. 42, No. 2).

———. 2017. "From the banlieue to the burkini: the many lives of French republicanism" in *Modern and Contemporary France* Vol. 25, No. 1.

CHEVALIER, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, pendant la première moitié du XIXe siècle*, Paris, lgf, 1978.

COLLOVALD, Annie. 1999. *Violence et délinquance dans la presse. Politisation d'un malaise social et technicisation de son traitement*. Paris : Éd. de la DIV.

CHO, Sumi, CRENSHAW Kimberlé, and Mc Call Leslie. 2013. "Toward a Field of Intersectionality Studies: Theory, Applications, and Praxis". *Journal of Women in Culture and Society*, 38(4): 785–810.

CRENSHAW, Kimberlé. 1989. "Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics," *University of Chicago Legal Forum*, 1989(1): 139–167.

———. 1990. "Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence Against Women of Color," *Stanford Law Review*, 43(6): 1241–1299

DECOSSE, Frédéric. 2011. *Migrations sous contrôle : agriculture intensive et saisonniers marocains sous contrat « OMI »*. Thèse de doctorat de sociologie sous la direction d'Annie Thébaud-Mony, EHESS, Paris.

DELTOMBE, Thomas. 2007. *L'islam imaginaire : la construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005*. Paris : La Découverte.

DJAIDJA, Toumi, et JAZOULI Adil. 2013. *La marche pour l'égalité : une histoire dans l'Histoire*. Collection Monde en cours. Série L'urgence de comprendre. La Tour-d'Aigues : Éditions de l'Aube.

DONZELOT, Jacques. 1993. *Face à l'exclusion : le modèle français*. Paris : Éd. Esprit.

DUBET, François. 2008. *La galère : jeunes en survie*. Nouvelle édition. Points 45. Paris : Points.

FASSIN, Didier, et FASSIN Éric (dir.). 2009. *De la question sociale à la question raciale : représenter la société française*. Paris : La Découverte.

FASSIN, Dider. 2010. *Les nouvelles frontières de la société française*. Paris : La Découverte.

FLAMAND, Jean-Paul. 1989. *Loger le peuple : essai sur l'histoire du logement social en France*. Paris : La Découverte.

GASTAUT, Yvan. 1993. « La flambée raciste de 1973 en France ». *Revue européenne de migrations internationales* 9 (2) : 61-75.

GAY, Vincent. 2015. « Grèves saintes ou grèves ouvrières ? » *Genèses* 1 (98) : 110-130.

GEISSER, Vincent, et ZEMOURI Aziz. 2007. Marianne et Allah : les politiques français face à la « question musulmane ». *Cahiers libres*. Paris : La Découverte.

GILLETTE, Alain, et SAYAD Abdelmalek. 1984. *L'immigration algérienne en France*. Paris, France : Éd. Entente.

GIUDICE, Fausto. 1992. *Arabicides : une chronique française, 1970-1991*. Paris : La Découverte.

GOFFMAN, Erving. 1975. *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*. Traduit par Alain Kihm. Paris : Éd. de Minuit.

GUENIF-SOUILAMAS, Nacira. 2003. *Des « beurettes » aux descendantes d'immigrants nord-africains*. 1. éd. Pluriel Sociologie. Paris : Hachette Littératures.

———. (dir.). 2006. *La république mise à nu par son immigration*. Paris : La Fabrique.

GUENIF-SOUILAMAS, Nacira, et MACE Eric. 2004. *Les féministes et le garçon arabe*. Paris : Éditions de l'Aube.

GUILLAUMIN, Colette. 1972. *L'idéologie raciste : genèse et langage actuel*. Paris : Gallimard.

HAJJAT, Abdellali. 2005. Le MTA et la « grève générale » contre le racisme de 1973. *Plein droit*, 67 (4) : 35-40.

———. 2006. « L'expérience politique du Mouvement des travailleurs arabes ». *Contretemps* (16) : 76-85.

———. 2008. « Des Comités Palestine au Mouvement des Travailleurs Arabes, 1970-1976 ». Dans *Histoire politique des immigrations (post)coloniales, France, 1920-2008*. Sous la direction d'Abdellali Hajjat et Ahmed Boubeker. Paris : Éd. Amsterdam.

———. 2013. *La marche pour l'égalité et contre le racisme*. Paris : Éd. Amsterdam.

HILL COLLINS, Patricia, and Sirma Bilge. 2016. *Intersectionality*, Cambridge: Polity.

HMED, Choukri. 2008. « “Sonacotra cédera !” La construction collective d'une identité collective à l'occasion de la grève des loyers dans les foyers de travailleurs migrants (1973–1981) ». *Agone* (40) : 81-94.

- HMED, Chroukri, et LAURENS Sylvain (dir.). 2008. « L'invention de l'immigration ». *Agone* (40). Marseille : Agone.
- HEYES, Cressida. 2020. "Identity Politics", *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Fall Edition), Edward N. Zalta (ed.)
- JAZOULI, Adil. 1992. *Les années banlieues. L'Histoire immédiate*. Paris : Éd. du Seuil.
- JAZOULI, Adil, et REY Henri. 2015. *Pour une histoire politique de la politique de la ville*. La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube.
- JOBARD, Fabien. 1999. « Schengen ou le désordre des causes ». *Vacarme* 2 (8) : 20-22.
- . 2002. *Bavures policières : la force publique et ses usages*. Textes à l'appui. Paris : La Découverte.
- JOBARD, Fabien, et DE MAILLARD Jacques. 2015. *Sociologie de la police : politiques, organisations, réformes*. Paris : Armand Colin.
- KURZWELLY, Jonatan; PEREZ, Moira; SPIEGEL, Andrew D. (2023). "Identity politics and social justice". *Dialectical Anthropology* 47 (1): 5–18.
- LAURENS, Sylvain. 2009. *Une politisation feutrée : les hauts fonctionnaires et l'immigration en France, 1962-1981*. Socio-histoires. Paris : Belin.
- LE COUR GRANDMAISON, Olivier. 2008. « Colonisés-immigrés et “périls migratoires” : origines et permanence du racisme et d'une xénophobie d'État (1924-2007) ». Sous la direction de Jérôme Valluy. *Cultures & Conflits* (69) : 19-32.
- LIAUZU, Claude. 2009. *Migrations, colonisation, racismes. Histoires d'un passeur de civilisations*. Paris : Syllepse.
- LOCHAK, Danièle. 1992. « La race : une catégorie juridique ? » *Mots* 33 (1) : 291-303.
- LOCHAK, Danielle. 1997. « La politique de l'immigration au prisme de la législation sur les étrangers ». Dans *Les lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*. Sous la direction de Didier Fassin, Alain Morice, et Catherine Quiminal. Cahiers libres. Paris : La Découverte.
- MAROT, Nadia. 1995. « L'évolution des accords franco-africains ». *Plein droit* (29-30).
- NASRI, Foued. 2011. « Les mobilisations des descendants de l'immigration coloniale dans les quartiers de l'agglomération lyonnaise. Essai d'histoire locale. » Dans *Race rebelle : luttés dans les quartiers populaires des années 1980 à nos jours*. Sous la direction de Rafik Chekkat et Emmanuel Delgado Hoch. Collection Utopie critique. Paris : Éd. Syllepse.
- NDIAYE, Pap. 2009. *La condition noire : essai sur une minorité française*. Paris : Gallimard.
- NOIRIEL, Gérard. 2007. *Immigration, antisémitisme et racisme en France. Discours publics, humiliations privées (XIXe-XXesiècle)*. Pluriel. Paris : Hachette littératures.

———. 2008. « L'immigration algérienne en France ». Dans *Extrait des actes des journées de Larrazet* (Tarn et Garonne) des 10 et 11 novembre 2006.

PAUGAM, Serge. 2013. *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : Presses universitaires de France.

PEYREFITTE, Alain. *Réponses à la violence*. Rapport du Comité d'études présidé par Alain Peyrefitte, 1977.

POUTIGNAT, Philippe, STREIFF-FÉNART Jocelyne. 2008. *Théories de l'ethnicité*. Suivi de : *Les groupes ethniques et leurs frontières*, par Fredrik Barth. Traduit par Jacqueline Bardolph. Quadrige. Paris : Presses universitaires de France.

RIGOUSTE, Mathieu. 2009. *L'ennemi intérieur : La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*. Paris : La Découverte.

SAFI, Mirna. 2013. *Les inégalités ethno-raciales*. Repères. Paris : La Découverte.

SALA PALA, Valérie. 2013. *Discriminations ethniques : les politiques du logement social en France et au Royaume-Uni*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

SAYAD, Abdelmalek. 1999. *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris : Éd. du Seuil.

———. 2006. *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. 1 L'illusion du provisoire. 2 Les enfants illégitimes. 3 La fabrication des identités culturelles*. Paris : Raisons d'agir.

SCHAUB, Jean-Frédéric. 2015. *Pour une histoire politique de la race*. La librairie du XXI^e siècle. Paris : Éd. du Seuil.

SEDEL, Julie. 2013. *Les médias & la banlieue*. Lormont : Le Bord de l'eau.

SÉNAC-SLAWINSKI, Réjane. 2012. *L'invention de la diversité*. Le lien social. Paris : Presses universitaires de France.

SIMON, Patrick. 2000. « Les jeunes issus de l'immigration se cachent pour vieillir. Représentations sociales et catégories de l'action publique ». *VEI Enjeux* (121) : 23–38.

———. 2000. *Les discriminations ethniques dans la société française*. Paris : Institut des hautes études de la sécurité intérieure.

SPIRE, Alexis. 2005. *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France*. Paris : Grasset.

STORA, Benjamin. 1999. *Le transfert d'une mémoire : de l'« Algérie française » au racisme anti-arabe*. Cahiers libres. Paris : La Découverte.

TEMIME, Émile, JORDI, Jean-Jacques, et SAYAD Abdelmalek. 1991. *Migrance : histoire des migrations à Marseille. Le choc de la décolonisation : (1945 - 1990)*. Vol. 4. Aix-en-Provence : Edisud.

TEVANIAN, Pierre. 2017. *La mécanique raciste*. Paris : La Découverte.

TISSOT, Sylvie. 2007. *L'état et les quartiers : genèse d'une catégorie de l'action publique*. Collection Liber. Paris : Éd. du Seuil.

TRAPPO, Hélène. 1990. «De la clandestinité à la reconnaissance». *Plein Droit* (11). <http://www.gisti.org/doc/plein-droit/11/clandestinite.htm>.

VIET, Vincent. 2004. *Histoire des Français venus d'ailleurs : de 1850 à nos jours*. Paris : Perrin.

WEIL, Patrick. 2005. *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*. Nouv. éd. ref. Paris : Gallimard.

ZANCARINI-FOURNEL, Michelle. 2002. «La question immigrée après 68». *Plein Droit*, 2 (53-54) : 3-7.